

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. QUSSAÏ SAMAK, président
M. JEAN PARÉ, commissaire
M. JEAN-PHILIPPE WAAUB, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT
SUR LE PROJET D'IMPLANTATION
DU TERMINAL MÉTHANIER RABASKA ET DES INFRASTRUCTURES CONNEXES
PAR LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RABASKA**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 13

Séance tenue le 15 décembre 2006 à 9 h 30

Centre Raymond-Blais

6, rue Olympique

Lévis

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2006

SÉANCE DE L'AVANT-MIDI

QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	1
M. ÉRICK LAMBERT.....	4
M. RICHARD TREMBLAY.....	13
M. NORMAND GAGNON.....	15
M. DENIS BERNIER.....	20
M. JACQUES LEVASSEUR.....	24
M. YVES ST-LAURENT.....	29
Mme LINE CARON.....	37
Mme DIANE SIMARD.....	41
M. DENIS L'HOMME.....	49
M. RÉGIS CAUCHON.....	55
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. CHRISTIAN LÉVESQUE.....	58
M. LOUIS DUCLOS.....	60
M. RICHARD TREMBLAY.....	67
Mme PIERRETTE BÉLANGER.....	72
Mme GISÈLE LAMOUREUX.....	80



SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2006
SÉANCE DE L'AVANT-MIDI
QUESTIONS DE LA COMMISSION

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors on reprend la première partie de l'audience. La Ville de Lévis a une précision à apporter, alors allez-y monsieur Fortin, rapidement.

10 **PAR M. DOMINIQUE FORTIN:**

Bon matin, monsieur le Président. Alors c'est pas des précisions comme des réponses à ce que vous nous aviez demandé à la Ville de Lévis.

15 Alors j'ai toute une caisse de documents qui vont vous faire plaisir peut-être suite aux questions.

PAR LE PRÉSIDENT:

20 D'accord.

PAR M. DOMINIQUE FORTIN:

25 Alors dans un premier temps, monsieur le Président, vous aviez posé une demande, à savoir de recevoir tous les règlements de l'ex-ville de Lévis à date, le règlement de zonage va être à jour, l'original et ses amendements sont contenus là-dedans. Je vais le donner à madame Primeau tantôt.

30 Dans un deuxième temps, vous avez demandé le plan d'urbanisme avec les modifications, c'est à jour, c'est inclus dans le paquet de documents.

Dans le schéma de Desjardins, les modifications également, vous allez avoir réponse dans ces documents-là ce matin.

35 Vous avez demandé le projet schéma révisé qui est non en vigueur en 2001, c'est également inclus dans cette série de documents là.

40 Maintenant, étant donné que c'est très très ardu, concernant les abattages des arbres et les constructions résidentielles, c'est deux (2) autres questions que vous aviez posées; mes collègues fonctionnaires sont en train de travailler le dossier, vous devriez avoir ça cet après-midi pour ces affaires-là.

45 Également la réponse, vous aviez posé une question vous-même, monsieur le
Président, et je peux me permettre, si vous me le permettez, de lire la réponse, et on a envoyé
à votre attention la réponse officielle hier en date de dix-huit heures trente (18 h 30) là-dessus,
concernant: quelles sont les autorisations requises du Port de Québec ou d'autres autorités
compétentes dans la mise en œuvre d'un projet d'implantation portuaire? Ça a été posé, je
pense, il y a deux (2) jours.

50 Si vous permettez, je vais répondre là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

55 Allez-y.

PAR M. DOMINIQUE FORTIN:

60 Alors après vérification auprès du Port de Québec, monsieur Marcel Labrecque qui est
vice-président exploitation, ce 14 décembre 2006, il appert que le Port de Québec n'a pas
juridiction sur l'aménagement d'installations en milieu terrestre, sauf si ces immeubles font
partie des immeubles gérés par le Port de Québec.

65 Pour ce qui est des installations projetées en milieu maritime, dans la mesure où celles-
ci se situent dans la zone portuaire placée sous la juridiction du Port de Québec, des
mécanismes d'évaluation et de contrôle sont prévus de façon légale et réglementaire dont
notamment, le Règlement sur l'évaluation environnementale concernant les administrations
portuaires et le Règlement sur l'exploitation des administrations portuaires.

70 Dans certains cas particuliers, et après avoir référé le projet au ministre habilité, une
étude détaillée des projets doit être réalisée et soumise à une commission d'examen
environnemental qui dépose son rapport au ministre qui, après avoir consulté le Port de
Québec, est tenu de prendre en compte le rapport et d'y donner suite.

75 L'obtention des approbations requises du Port de Québec ne dispense pas le promoteur
d'obtenir toute autre autorisation émanant de ministères fédéraux et/ou provinciaux relative à
l'occupation du lit du fleuve Saint-Laurent ou à son usage.

80 Enfin, nous vous invitons incidemment à contacter ces représentant pour une réponse
précise à cette question, ne s'agissant pas d'un champ de compétence municipal.

C'est le document qu'on a transmis à madame Primeau.

PAR LE PRÉSIDENT:

85 Très bien, merci beaucoup monsieur Fortin.

PAR M. LOUIS BRETON:

130 J'aimerais également, hier j'ai déposé deux (2) documents, c'est deux (2) présentations
de mon collègue Robert Reiss, un, c'est sur le Règlement sur les urgences environnementales
fédérales en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, l'entreposage de
GNL et assujetti au Règlement fédéral sur les urgences environnementales.

135 Et monsieur Robert Reiss avait aussi préparé une présentation sur les données
génériques sur le GNL.

PAR LE PRÉSIDENT:

140 Excellent. Et vous remercieriez monsieur Reiss au nom de la Commission pour sa
contribution.

PÉRIODE DE QUESTIONS

145 **ÉRICK LAMBERT**

PAR LE PRÉSIDENT:

150 J'invite monsieur Ian Grenier. Là, vous voyez, je passe à travers la boucle encore pour
la dernière fois. Les gens qui ont été appelés, qui n'étaient pas là.

Monsieur Philippe Delerue.

155 Monsieur Jean-Claude Dupuis qui a cédé sa place à monsieur Lambert.

Bonjour monsieur Lambert. Allez-y avec vos deux (2) questions.

PAR M. ÉRICK LAMBERT:

160 Bonjour, merci. J'aimerais s'il vous plaît que l'initiateur projette la diapositive
représentant la zone d'exclusion dans le cas de la nappe initiale s'il vous plaît.

PAR M. GLENN KELLY:

165 On la cherche, monsieur le Président.

PAR M. ÉRICK LAMBERT:

170 Donc ma question concerne la présence d'une école centenaire située à quelques centaines de mètres du projet du site projeté par Rabaska.

Ma question s'adresse à la Ville de Lévis et à l'initiateur du projet. J'aimerais qu'on puisse montrer sur la carte l'école en question s'il vous plaît.

175 **PAR M. GLENN KELLY:**

L'école Sainte-Famille est juste localisée ici, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

180 Merci monsieur Kelly, allez-y.

PAR M. ÉRICK LAMBERT:

185 Donc ma question est la suivante! Près du site convoité par l'initiateur du projet, on retrouve une école qui dispense depuis près de vingt (20) ans dans un bâtiment plus que centenaire les cours primaire et secondaire à plus de cent (100) élèves.

190 La seule disposition prévue par Rabaska, à l'exception d'une pile de feuilles de papier à distribuer aux élèves en cas de radiations thermiques, est d'inviter cette école à déménager en lui faisant la même offre qu'aux résidences unifamiliales du coin.

195 Ma question s'adresse à la Ville de Lévis et au promoteur. À la Ville de Lévis: quelles démarches avez-vous entreprises avec l'école en question, de manière à atténuer les effets négatifs ou à aider à une relocalisation éventuelle?

200 Et je vais lire tout de suite la question au promoteur: dans le cas où le méthanier vient s'échouer au pied de la falaise sur laquelle est située l'école en question, quel est le scénario d'évacuation minute par minute?

205 Dans le cas des opérations normales du terminal, étant donné que le côté est de l'école donne directement sur la jetée et que les lois de propagation sonore sur l'eau sont différentes de celles sur la terre ferme, quelles sont les mesures d'atténuation de bruit prévues, afin de minimiser les impacts sur la concentration des élèves lorsqu'un déchargement survient durant les périodes de cours? À noter que l'école ne dispose pas de l'air climatisé et que les fenêtres sont ouvertes durant la saison estivale.

Enfin, existe-t-il au monde un site ou une école de plus de cent (100) élèves...

PAR LE PRÉSIDENT:

210

Monsieur Lambert, un instant s'il vous plaît. Vous vous rendez compte que vous traitez ça comme votre première question! Il y a au moins quatre (4) ou cinq (5) éléments déjà dans la question.

215

PAR M. ÉRICK LAMBERT:

D'accord, je vais poser seulement une question.

PAR LE PRÉSIDENT:

220

Alors on va commencer d'abord avec la Ville de Lévis.

Mais le sens de votre question est compris, on va essayer d'apporter toute l'information nécessaire.

225

Monsieur Fortin s'il vous plaît.

PAR M. DOMINIQUE FORTIN:

230

Monsieur le Président, la question est posée à l'effet quelles démarches pour atténuer la présence de l'école dans le secteur et la relocalisation. C'est pas à la Ville de Lévis de s'occuper de la relocalisation, mais bien au promoteur, si c'est de l'intention du promoteur de le faire.

235

Tant qu'à nous, dans les plans des mesures d'urgence, il va effectivement être question de tout l'environnement, y compris l'école Sainte-Famille qui est aux abords du site.

240

Et dans ce plan de mesures d'urgence là, nous prévoyons, on appelle ça la communication C c'est-à-dire le groupe C pour la communication, autant des élèves il y aura pratique, autant c'est la pratique courante dans les mesures d'urgence, de prévoir les dispositions préventives tant qu'à des événements là-dessus.

C'est le commentaire que je peux donner par rapport à cette question-là.

245

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Monsieur Kelly, par rapport à l'ensemble des nuisances susceptibles d'être aperçues par les élèves et l'école, allez-y.

250 **PAR M. GLENN KELLY:**

Si vous me permettez, peut-être de revenir sur les autres questions qui ont été posées?

255 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

PAR M. GLENN KELLY:

260 Ce n'est pas une zone d'exclusion reliée à la nappe initiale. On a répondu à une question du ministère, et ce n'est pas, tel que déjà discuté, la nappe initiale qui compte pour le rayonnement thermique, mais plutôt la nappe à l'équilibre. Et je note ici la zone de cinq kilowatts (5 kW/m^2) pour la nappe à l'équilibre pour un trou de sept cent cinquante millimètres (750 mm) et pour un acte terroriste.

265

Pour la nappe à l'équilibre, pour un événement accidentel, l'école Sainte-Famille se situe à un point deux kilomètre (1,2 km), et le niveau de rayonnement thermique serait de un point six kilowatt par mètre carré ($1,6 \text{ kW/m}^2$) dans le cas d'un tel accident. Le un point six kilowatt par mètre carré ($1,6 \text{ kW/m}^2$), je vous rappelle qu'il est pas mal équivalent au soleil sur une plage durant l'été.

270

Donc l'autre question était un échouage en face de l'école. J'aimerais juste rappeler au monsieur que le navire arrive à partir de Saint-Laurent, île d'Orléans, et il est pris en charge par trois (3) ou quatre (4) remorqueurs; les remorqueurs sont attachés sur le navire. Donc j'ai de la difficulté à entrevoir un échouage de navire lorsqu'il est sous le contrôle de trois (3) ou quatre (4) remorqueurs. Et si tel était le cas, l'échouage, encore une fois, se ferait à très très basse vitesse et on a vu que les méthaniers sont capables de réussir, si je peux dire, à s'échouer sans endommager la coque interne du navire.

275

280

Maintenant, j'aimerais juste revenir aussi sur l'analyse de risque, et on voit que l'école est à l'extérieur de l'isocontour de risque de dix millions (10 M) d'années. Donc l'école est juste dans cet endroit-là ici, donc un niveau de risque, je dirais très très très acceptable et négligeable.

285

Et je vous rappelle aussi qu'on peut aller voir les normes du CCAIM, pour ce qui est permis dans les différentes zones isocontours de risque, et dans le temps qu'on recherche ça, je passerai la parole à monsieur Yves Comtois qui pourrait adresser la question de bruit, de nuisance, c'est-à-dire les niveaux de bruit.

290

Je m'excuse, monsieur Comtois, je viens de trouver l'acétate!

295 Donc on peut voir que le CCAIM permet le dix à la moins quatre (10^{-4}) étant la zone à l'intérieur de laquelle rien n'est permis, et si on va tout de suite au dix à la moins six (10^{-6}), en se rappelant qu'ici, on est dans la zone dix à la moins sept (10^{-7}), l'école Sainte-Famille est dans la zone dix à la moins sept (10^{-7}), et le CCAIM permet toute autre utilisation incluant les institutions résidentielles haute densité, donc ce qui inclut dans cette zone, et même dans cette zone ici, la dix à la moins cinq (10^{-5}), les écoles, les bâtiments commerciaux, haute densité et autres.

300 Donc on respecte les critères du CCAIM.

Donc je demanderais à monsieur Comtois.

PAR LE PRÉSIDENT:

305 Monsieur Comtois, allez-y.

PAR M. YVES COMTOIS:

310 Pour ce qui est du bruit, monsieur le Président, on avait un point de mesure qui était situé immédiatement à côté de l'école, c'est-à-dire un peu à l'est, et donc où le bruit de fond était mesuré de quarante-sept (47) dBA le jour et de trente-sept (37) dBA la nuit.

315 En déchargement, lorsque le méthanier est à quai, le bruit généré par le déchargement et l'exploitation du terminal sera de trente (30) dB, donc beaucoup moins que le bruit de fond.

PAR LE PRÉSIDENT:

Actuellement?

320 **PAR M. YVES COMTOIS:**

Actuellement. Le bruit de fond, on parle de quinze (15 dBA) à dix-sept (17) dBA de moins.

325 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc monsieur Lambert parlait du fait que...

PAR M. YVES COMTOIS:

330 Oui, justement, peut-être une précision par rapport à ce que l'intervenant mentionnait.

Les modèles de calcul tiennent compte de la nature du sol et aussi de l'effet de l'eau pour calculer l'effet à différents points récepteurs.

335 Donc l'effet acoustique de l'eau est pris en compte dans le modèle ainsi que la topographie d'ailleurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

340 Donc par temps doux, les classes, les fenêtres sont ouvertes, les activités de votre site n'imposeraient pas des contraintes?

PAR M. YVES COMTOIS:

345 Bien, l'expérience que j'ai avec mes propres enfants, à l'intérieur des classes, c'est déjà un peu plus bruyant que ça!

 Mais ce que je peux dire, c'est que, non, le bruit va être beaucoup inférieur au bruit de fond qui est ambiant autour de l'école.

350

PAR LE PRÉSIDENT:

 D'accord. Alors monsieur Lambert, allez-y avec votre deuxième question.

355

PAR M. ÉRICK LAMBERT:

 Simplement une précision de la part de la Ville de Lévis. Pourquoi la Ville de Lévis dit que c'est pas à elle de s'occuper de la relocalisation de ses citoyens?

360

 Pourquoi la Ville de Lévis laisse les citoyens avoir à négocier avec le promoteur alors que le contrat social est entre la Ville de Lévis et les citoyens? C'est juste pour préciser ça peut-être s'il vous plaît.

PAR LE PRÉSIDENT:

365

 Monsieur Fortin, vous ne prévoyez pas du tout aucun rôle de la Ville par rapport aux rapports entre l'initiateur du projet et les citoyens, par rapport à l'éventuelle relocalisation, etc.?

PAR M. DOMINIQUE FORTIN:

370

 La Ville de Lévis peut être facilitateur quant à des négociations futures.

 Par contre, la Ville de Lévis a fait un paquet de précautions, parce que c'est un projet virtuel à l'heure où on se parle, tout dépendant de votre rapport et celui du ministère.

375

Par contre, la Ville de Lévis, dans ces deux (2) documents, les deux (2) protocoles, a prévu une multitude de réponses ou d'inquiétudes de la part des gens, et cette question-là, à mon humble avis, écoutez, ne faisait pas partie à l'époque.

380 Ce que je peux vous dire, c'est après l'analyse des zones à risque, des zones d'exclusion, l'école ne faisait pas partie, étant donné qu'elle était à un point quelque kilomètre du site, ne faisait pas partie des dangers au plan de mesures d'urgence.

385 Alors c'est clair que nous, en ce qui nous concerne, c'est pas une préoccupation, mais la préoccupation va être majeure dans la prévention d'un tel événement et dans les mesures d'information et de participation de la part des étudiants et des professeurs là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

390 D'accord.

PAR M. GLENN KELLY:

395 Monsieur le Président, si vous me permettez, juste une clarification. Il y a aucune raison conduisant à la relocalisation de l'école, ce n'est pas requis par des questions de sécurité ou de dangerosité du site.

400 D'ailleurs, je le réitère, les seuls terrains qui sont requis par Rabaska sont déjà sous option d'achat, et les autres personnes peuvent continuer à y demeurer en toute sécurité.

405 Toutefois, le plan de compensation, la politique de compensation mise de l'avant par Rabaska a été revue par la Ville et dans la politique de compensation, s'il y a mécontentement entre un propriétaire et Rabaska sur l'application ou non de la politique, le propriétaire peut demander l'arbitrage, et les arbitres sont nommés de concordance avec la Ville de Lévis. Donc la Ville a un rôle à jouer là-dedans.

PAR LE PRÉSIDENT:

410 D'accord. Voilà. Merci monsieur Lambert.

C'est vrai, vous avez une deuxième question, allez-y.

PAR M. ÉRICK LAMBERT:

415 Donc ma deuxième question s'adresse au promoteur. D'après les journaux, les propriétaires de terrains sous option d'achat auraient reçu le double de l'évaluation agricole pour leurs propriétés. D'après les insinuations du promoteur et de la Ville de Lévis, ces terrains sont en zone industrielle depuis de nombreuses années. On sait que la valeur au pied carré

420 des terrains industriels est environ cinq (5) fois supérieure à celle des terrains agricoles, et on
parle d'environ soixante-quinze cents par pied carré (75 ¢/pi^2) versus environ seize cents
(16 ¢/pi^2) dans le cas agricole.

425 Ma question est la suivante! Pourquoi le promoteur a-t-il proposé seulement le double
de la valeur agricole lorsqu'il savait que les terrains en valaient beaucoup plus? Nous
aimerions connaître les montants versés à chacun des propriétaires, et on sait que les ententes
secrètes dans ce genre de milieu nuisent au bon climat social.

PAR LE PRÉSIDENT:

430 Encore une question que vous qualifiez beaucoup, monsieur Lambert.

On va prendre la réponse. Monsieur Kelly, allez-y.

PAR M. GLENN KELLY:

435 Les terrains, les négociations qui ont eu lieu ont été de gré à gré, donc avec chacun des
propriétaires. Personne a été forcé de signer.

440 Les valeurs qui ont été convenues avec chacun sont toutes selon les mêmes bases et
basées sur non pas une valeur marchande mais une valeur au propriétaire. Ça donne grosso
modo deux (2) fois l'évaluation municipale.

445 Et d'ailleurs, il y a plusieurs évaluateurs qui se sont déjà prononcés, que c'était un
niveau équitable et très correct dans les circonstances. Je dirais que par respect des
propriétaires, c'est des ententes privées, négociées de gré à gré, et elles vont demeurer
privées.

PAR LE PRÉSIDENT:

450 D'accord. Alors voilà monsieur Lambert.

PAR M. ÉRICK LAMBERT:

Merci.

455

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup. Restez, j'aimerais reprendre votre question côté bruit, etc.

460 Pour la phase construction, est-ce que c'est la même chose, monsieur Comtois, ou si on
a parlé seulement de la phase d'exploitation?

Les contraintes et les gênes côté bruit toujours.

PAR M. YVES COMTOIS:

465

En phase construction, le bruit prévu est de cinquante-trois (53) dBA et selon les critères du MDDEP, on pourrait aller jusqu'à cinquante-cinq (55 dBA).

470

Maintenant, je tiens à préciser que ces calculs-là ont été faits avec des scénarios majorants, avec un maximum d'équipement, et c'est pas cinquante-trois (53) dBA qui vont se produire pendant trois ans et demi (3 ½) de construction.

PAR LE PRÉSIDENT:

475

D'accord merci monsieur Lambert.

Monsieur Paré, vous avez une question?

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

480

Oui, c'est en relation avec la deuxième question de monsieur Lambert, à propos des terrains.

485

Ma question s'adresse à la Ville de Lévis. Dans la zone qui est qualifiée d'industrialoportuaire dans le règlement de zonage, mais qui n'appartient pas à Rabaska, est-ce que la Ville a soit l'intention d'acquérir et de développer les terrains nécessaires à la réalisation d'un parc industriel ou si elle laisse ça aux forces du marché, c'est-à-dire que le développement par exemple de la filière de l'industrie du froid, ceux qui en feront la promotion devront se porter acquéreurs des terrains eux-mêmes sur le marché?

490

PAR M. DOMINIQUE FORTIN:

495

Monsieur Paré, je peux pas à l'instant vous répondre à cette question-là. Je vais faire un appel au maximum durant la période et je vais me faire un devoir de revenir avec la réponse avant midi.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

500

Merci monsieur.

505

RICHARD TREMBLAY

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Richard Tremblay est là dans la salle? Oui.

510

Bonjour monsieur Tremblay.

PAR M. RICHARD TREMBLAY:

515

Bonjour monsieur Samak, messieurs les Commissaires.

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y avec vos questions.

520

PAR M. RICHARD TREMBLAY:

525 Ma question, ma première question va s'appliquer sur les innovations. On a entendu quelqu'un pendant la semaine prononcer ce mot-là à un moment donné, mais ça a pas été plus développé. Je remontrai pas jusqu'à la domestication du feu par l'homme, quand même il avait montré une bonne ingéniosité avec toutes les inventions qu'il avait inventées, mais est-ce qu'il y a quelqu'un qui a pu faire une liste ou qui fait une veille des innovations actuelles qui nécessitent l'utilisation du gaz naturel sous ces formes, les utilisations des inventions qui soient utilisées dans d'autres endroits dans le monde, qui sont sur le point d'être utilisées, pour connaître aussi l'impact du fait que Rabaska va être là ou Rabaska sera pas là?

530

Quel va être l'impact sur ces nouvelles innovations-là qui ont besoin de gaz naturel, toutes catégories?

535

PAR LE PRÉSIDENT:

La question porte sur le potentiel structurant, comme on dit du projet, alors allez-y monsieur Kelly.

540

PAR M. GLENN KELLY:

545 Nous n'avons pas de liste détaillée. On pourrait regarder et fournir quelque chose en plus de détails, mais si je regarde de par le monde ce qui se fait ailleurs, il y a naturellement premièrement le gaz naturel pour véhicules, compte tenu des avantages écologiques de l'utilisation du gaz versus l'essence, on en a parlé.

550 Autre point, on parle souvent de l'ère de l'hydrogène qui s'en vient, et le gaz naturel est une des deux (2) façons qu'on peut produire de l'hydrogène. Mais je pense pas qu'on est à une (1) année ou deux (2) près, mais c'est certain qu'avoir accès au gaz naturel peut permettre le passage à cette économie.

Si vous me permettez, je vais consulter monsieur Lundhal et vous revenir tout de suite.

555 C'est l'essentiel, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Monsieur Tremblay, allez-y avec votre deuxième question.

560 **PAR M. RICHARD TREMBLAY:**

565 Ma deuxième question, c'est relié par rapport à la filière du froid. La filière du froid, on entend un échange thermique, ça peut être aussi une filière du chaud, si on a besoin du froid, on donne du froid, on donne du chaud.

Mais théoriquement, la filière du froid, si on la pousse à l'extrême, c'est-à-dire que si on est capable de vendre tout le froid que le GNL possède ou que Rabaska possède, est-il vrai ou est-il possible qu'il y aura plus de gaz à effet de serre émis par Rabaska?

570 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Kelly.

575 **PAR M. GLENN KELLY:**

Théoriquement oui, monsieur le Président. Essentiellement, pour utiliser les termes qui ont été pris de vendre tout le froid de Rabaska voudrait dire qu'on accueillerait l'équivalent en chaleur qu'on utilise aujourd'hui pour vaporiser le GNL en utilisant le gaz naturel.

580 Donc on se ferait donner par d'autres de la chaleur et donc ça éliminerait totalement les émissions de gaz à effet de serre pour le projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

585 D'accord.

PAR M. RICHARD TREMBLAY:

590 Puis juste une précision. Quand on entend filière du froid, on entend réfrigération, climatisation et refroidissement, je suppose?

PAR M. GLENN KELLY:

595 Oui. Quelques exemples, on en a parlé plus tôt dans la semaine, les productions de certains gaz qui ont besoin de température cryogénique, l'azote ou l'oxygène liquide, la réfrigération ou la congélation d'aliments, secteur agroalimentaire, soit la viande, soit les autres produits.

600 Et par exemple aussi la production de glace sèche en utilisant le froid et le CO₂ qui est émis, ce potentiel-là est moins élevé, mais c'est déjà des utilisations de froid qui se font ailleurs, notamment au Japon près des terminaux méthaniers.

PAR LE PRÉSIDENT:

605 D'accord, merci.

PAR M. RICHARD TREMBLAY:

610 Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

615 Merci monsieur Tremblay.

NORMANG GAGNON

PAR LE PRÉSIDENT:

620 J'invite monsieur Mario Rochette s'il vous plaît.

Monsieur Bruno Salvail.

625 Madame Renée Lamoureux.

Monsieur Patrice Fortin.

Madame Carole Morand.

630 Madame Guylaine Caron.

Monsieur Jacques Tailleux.

Monsieur Raymond Côté.

635

Madame Caroline Mongeau.

Monsieur Hans Brandt.

640

Monsieur Normand Gagnon.

Bonjour monsieur Gagnon.

PAR M. NORMAND GAGNON:

645

Monsieur le Président, messieurs les Commissaires.

PAR LE PRÉSIDENT:

650

On vous écoute.

PAR M. NORMAND GAGNON:

655

Ma question concerne les alternatives au projet. J'ai cru comprendre que par les règlements, le promoteur devait normalement prévoir dans son projet des alternatives, et j'ai cru comprendre également que la Commission aussi en ayant consulté divers rapports antérieurs du Bureau d'audiences publiques, on s'intéressait souvent à des alternatives au projet présenté.

660

En préambule, je souligne le fait qu'au projet de terminaux méthaniers de Lévis et de Gros-Cacouna, s'ajoutent ceux de St.John Nouveau-Brunswick, de Goldboro, de Statia Terminal Nouvelle-Écosse, de Bear Head Nouvelle-Écosse, et ces quatre (4) derniers cumuleraient une capacité de production de plus de trois milliards de pieds cubes (3 G pi³) par jour, soit trois (3) fois la capacité conjuguée de Rabaska et de Cacouna dont j'ai fait référence au projet de terminaux méthaniers, dont certains sont particulièrement avancés sur la côte est du pays.

665

670

Alors les interrogations que ça soulève à mes yeux, approvisionner le Québec à partir de ces sources venant, donc les sources situées sur la côte est du Canada ne satisfieraient-elles pas le principe de la diversification des sources d'approvisionnement de la Stratégie énergétique du Québec? Donc c'est l'alternative d'importation.

De toute manière, ne s'apprête-t-on pas à sacrifier la fiabilité au profit de la diversité?
Je fais référence à l'instabilité politique des pays sources de GNL.

675 Dispose-t-on d'études comparatives coûts-bénéfices d'un lien gazier avec l'est et ceux
de terminaux méthaniers sur le Saint-Laurent? En 2000, par exemple, le gouvernement du
Québec évaluait à cinq cents millions (500 M\$) le coût d'un gazoduc Québec-St.John.

680 Et finalement, une autre interrogation! À quoi va donc servir tout ce gaz?

Alors la question est la suivante! La Commission juge-t-elle envisageable qu'au terme
de son étude, elle puisse souligner au gouvernement du Québec l'urgence de la tenue d'une
nouvelle audience publique générique sur le thème de l'énergie, de telle sorte que soient
685 d'abord définis et quantifiés les besoins énergétiques du Québec à court, moyen et long termes,
et que les réponses à ces besoins soient déployés dans une perspective de développement
durable et dans le respect des accords de Kyoto?

PAR LE PRÉSIDENT:

690 D'accord. On a compris la question.

D'abord, la Commission, en fonction de l'analyse qu'elle fait du projet, si la Commission
estime qu'il y a des éléments qui ne pourraient être éclaircis et informer correctement le public
qu'à travers un examen qu'on appelle générique du thème, évidemment la Commission va faire
695 le constat qui s'impose à la lumière de l'analyse.

Pour ce qui est de l'énergie et le Québec, on sait que, monsieur Demers corrigez-moi,
presque à tous les dix (10) ans, il y a toujours une perspective et prospective à propos de la
question de l'énergie; de souvenance comme ça, je me rappelle qu'il y a deux (2) grandes
700 consultations. On a une stratégie énergétique en place, c'est jusqu'à quelle année, monsieur
Demers.

PAR M. GAÉTAN DEMERS:

705 2015.

PAR LE PRÉSIDENT:

Jusqu'à 2015. Alors le pays est réputé avoir une feuille de route pour rencontrer sa
710 politique énergétique jusqu'à 2015. Peut-être qu'il aura besoin de réviser ça plus tôt, la
Commission fera les constats qui découlent de son analyse.

Monsieur Kelly, à propos de l'opportunité d'approvisionner le Québec à partir de la côte
Atlantique, de la région maritime, allez-y?

715 **PAR M. GLENN KELLY:**

Si vous me permettez, monsieur le Président. Le projet Bear Head n'est plus un projet en développement comme tel et son promoteur a laissé tomber et tente de vendre le projet.

720 Le projet de Keltic Petrochemicals à Goldboro est un projet sur papier, et si on peut regarder le plan d'affaires de ce projet, ça vise surtout l'importation de quantités de GNL riche pour développer une industrie pétrochimique à Goldboro. C'est promu par la compagnie Keltic Petrochemicals, donc c'est un plan d'affaires un peu différent.

725 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Juste préciser la notion de GNL riche?

PAR M. GLENN KELLY:

730 C'est le GNL qui a des composantes plus lourdes, et donc on ferait l'extraction des composantes lourdes pour alimenter l'industrie pétrochimique locale.

735 Concernant le coût pour amener un pipeline de Saint-Jean Nouveau-Brunswick jusqu'au Québec, à Saint-Nicolas, c'est supérieur à sept cents millions (700 M\$) de dollars. On en a d'ailleurs parlé cette semaine sur les alternatives d'approvisionnement pour le projet.

740 Donc théoriquement, serait-il possible, oui, mais on devrait construire des capacités de transport importantes à un coût très très important pour amener ce gaz-là au Québec.

Monsieur a parlé de trois (3) fois Rabaska et Cacouna ensemble, ça veut dire trois (3) Bcf par jour, je peux vous garantir que c'est un réseau de transport cossu et assez gros. Si on garde en tête que le réseau de transport québécois présentement en place permet d'acheminer au maximum cinq cents millions de pieds cubes (500 M pi³) de gaz naturel par jour.

745 Dont théoriquement, est-ce que c'est possible, oui, mais économiquement, pas du tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

750 Monsieur Waaub, vous avez une question?

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

755 Oui. En fait, dans les jours précédents, on a parlé qu'un des débouchés potentiels du gaz qu'on avait, c'était éventuellement pour l'industrie pétrochimique de l'est de Montréal et là, j'étais un peu perplexe par rapport à vos affirmations de gaz naturel lourd ayant les composantes, est-ce qu'on en aura de celui-là aussi pour développer le secteur ou pas?

PAR M. GLENN KELLY:

760 Il y a des petites proportions de propane, butane et autres composantes plus lourdes dans le GNL, ces proportions vont varier selon la source d'approvisionnement.

765 Deux (2) choix technologiques s'offrent ou trois (3). Le premier étant de vaporiser ce GNL et de l'envoyer dans le réseau, et on se retrouverait avec un gaz naturel à pouvoir calorifique plus élevé que celui qui existe dans le réseau canadien présentement.

770 D'autres réseaux ailleurs utilisent déjà un pouvoir calorifique plus élevé. Donc on peut accepter tous les GNL et les vaporiser et les envoyer directement dans le réseau sans les traiter.

775 Deux (2) alternatives de traitement se présentent, soit la séparation des composantes lourdes ou la dilution du GNL par l'injection d'azote. Le choix qui a été pris par Rabaska, c'est la dilution du GNL par injection de l'azote.

780 Concernant les avantages pour l'industrie pétrochimique à Montréal, j'ai pas trop compris les propos, je crois que c'était monsieur Blouin, pas Blouin, mais c'était quelqu'un du Développement économique...

PAR LE PRÉSIDENT:

785 Oui, d'accord.

PAR M. GLENN KELLY:

790 Mais à Rabaska, il n'y aura pas de séparation de composantes lourdes.

PAR LE PRÉSIDENT:

795 D'accord.

800 Monsieur Gagnon, allez-y avec votre deuxième question.

PAR M. NORMAND GAGNON:

805 Puis-je faire remarquer à la Commission que le GNL riche, une fois désenrichi, constitue un GNL prêt à l'emploi? C'est-à-dire qu'une capacité de production importante dans le GNL riche, une fois qu'on lui a extrait les composantes lourdes, comme on le dit, bien, on dispose, une fois faite cette opération, du GNL qui peut être utilisé dans les réseaux.

810 Nécessairement. Je n'avais pas, monsieur le Président, je n'avais pas d'autre question.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup, merci monsieur Gagnon.

805

DENIS BERNIER

PAR LE PRÉSIDENT:

810

Madame Renée Dupuis.

Madame Nathalie Picard.

815

Monsieur Gilles Béliveau.

Monsieur Jean-Claude Gosselin.

Monsieur Christian Lévesque.

820

Monsieur Louis Duclos, il est avec nous aujourd'hui? Non.

Monsieur Gaétan Paradis.

825

Madame Annie Lebel.

Monsieur Hubert Pelletier.

Madame Marie-Julie Roux.

830

Monsieur Jean-Claude L'Espérance.

Monsieur Denis Vézina.

835

Monsieur Antoine Dubé.

Madame Jocelyne Laplante.

Monsieur Marcel Junius, je le vois pas dans la salle.

840

Monsieur Mario Labrie.

Monsieur Claude Allard.

Je ne vois pas monsieur Burcombe dans la salle non plus.

845

Monsieur Patrick Béland.

Monsieur Claude Bergeron.

850

Monsieur Stéphane Damphousse.

Monsieur Denis Montambault.

Monsieur Guy Roy.

855

Monsieur Denis Bernier. On vous attend.

Bonjour monsieur Bernier.

860

PAR M. DENIS BERNIER:

Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT:

865

On vous écoute.

PAR M. DENIS BERNIER:

870

Je devrais avoir un peu plus de voix que la dernière fois!

Première question concernant une chose qui a été mentionnée, je crois, l'accès à la disponibilité de la main-d'œuvre.

875

Moi, ce que j'ai lu, c'est que l'ensemble de l'industrie s'attend à avoir un ralentissement à la fin des années 2007-début 2008, est-ce qu'on peut aujourd'hui dire qu'on est capable de faire face à ce manque supposé de main-d'œuvre dans le cadre de l'implantation de Rabaska?

PAR LE PRÉSIDENT:

880

Monsieur Kelly, allez-y. À l'échelle régionale, on parle?

PAR M. DENIS BERNIER:

885

Oui, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Main-d'œuvre qualifiée?

890

PAR M. DENIS BERNIER:

Bien, c'est sûr.

895

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

PAR M. GLENN KELLY:

900

Si vous me permettez de projeter, monsieur le Président, les métiers évalués qu'on aura besoin sur le chantier de Rabaska. J'entrerai pas dans le détail des différents types, mais nous avons regardé les besoins pour la période de construction et ce que le bassin de la région Québec, la région Québec étant définie par la Commission de la construction du Québec, incluant Québec et Chaudière-Appalaches, et nous estimons que près du trois quarts ($\frac{3}{4}$) de la main-d'œuvre, en se basant sur un scénario normal dans la région, de construction, près du trois quarts ($\frac{3}{4}$) de la main-d'œuvre pourrait provenir de la région.

905

S'il y a ralentissement ou un scénario sous la norme, bien, ce chiffre pourrait être légèrement supérieur, et si la région est particulièrement active, c'est certain qu'on devra importer d'ailleurs au Québec certains métiers et besoins pour le chantier.

910

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Monsieur Bernier, allez-y.

915

PAR M. DENIS BERNIER:

Deuxième question. J'ai eu la chance d'aller visiter le site de Everett en face de Boston et à mon grand étonnement, j'ai vu qu'il y avait quatre (4) rampes de déchargement de GNL présentes, puis quand j'ai posé la question, on m'a dit qu'ils remplissaient plus de dix mille (10 000) citernes de dix mille (10 000) gallons par année pour fournir l'ensemble des réservoirs de la Nouvelle-Angleterre.

920

Ma question est: cette manipulation, remanipulation, et il y a, selon les dirigeants, il y avait eu zéro accident depuis le temps qu'ils faisaient ça, est-ce que c'est pas une preuve de la sécurité associée à la manipulation des niveaux de sécurité?

925

930 Donc pour justifier, pour rationaliser, est-ce que juste le fait d'avoir un méthanier versus
zéro camion, c'est pas un gage de sécurité accrue? C'est trois cent soixante-quinze millions de
litres (375 M l) de GNL par année.

PAR LE PRÉSIDENT:

935 D'accord. Vous avez mentionné, monsieur Kelly, hier, étant donné que la densité de
construction urbaine autour de Everett, un pipeline, un gazoduc n'était pas faisable, alors le
mouvement de transport camion?

PAR M. GLENN KELLY:

940 C'est ce que je croyais comme raison, et j'avais pas le chiffre. On vient de noter dix
mille (10 000) camions par année.

945 Si la question est: est-ce qu'on augmente le risque lorsqu'on augmente la manipulation
d'un produit, la réponse est oui. Dans ce cas-ci, on transborde et on remplit dix mille (10 000)
camions par année.

PAR LE PRÉSIDENT:

950 La lecture que monsieur Bernier fait de constat que l'utilisation de camions de façon
massive comme ça sans accident, en rapport avec l'analyse que vous faites de votre projet côté
sécurité, est-ce que la lecture de monsieur Bernier, selon vous, est bien fondée?

PAR M. GLENN KELLY:

955 Je dirais que oui. Et si on regarde un camion de GNL et qu'on le compare à d'autres
produits, par exemple un camion de propane, ou un camion de butane, le propane étant plus vu
et connu ici en Amérique du Nord, même un camion d'essence, la dangerosité, certainement la
dangerosité de propane et butane serait plus élevée dû au phénomène de BLEVE possible
960 avec ces gaz-là.

 Et on a parlé de l'essence versus le GNL hier, et il y a plus d'énergie par volume dans
l'essence qu'il y a dans le GNL. Mais certainement de savoir qu'on peut emplir et acheminer dix
mille (10 000) camions par année d'une façon sécuritaire depuis, je crois que c'est trente-cinq
965 (35) ans ou plus de trente-cinq (35) ans à Everett, ça confirme un peu l'évaluation du risque
qu'on en fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

970 Monsieur Paré, vous avez une question?

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

975 Oui. Très brièvement, monsieur Kelly, est-ce que vous savez il y a combien de méthaniers par année à Everett?

PAR M. DENIS BERNIER:

980 Soixante-six (66).

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

985 Merci monsieur. Et d'une taille comparable à ceux qui desserviraient Rabaska?

PAR M. GLENN KELLY:

990 C'est d'une taille comparable. C'est des méthaniers, de mémoire, de cent vingt-huit (128 000 m³) ou cent trente-cinq mille mètres cubes (135 000 m³), donc très près de la taille des méthaniers prévus par Rabaska.

PAR LE PRÉSIDENT:

995 D'accord. Alors merci monsieur Bernier.

JACQUES LEVASSEUR

PAR LE PRÉSIDENT:

1000 Madame Justine Leblanc.

Monsieur Jacques Beaupré.

1005 Monsieur Jacques Levasseur.

Bonjour docteur Levasseur, on vous écoute.

PAR M. JACQUES LEVASSEUR:

1010 Bonjour, bonjour. J'aimerais aborder le problème de la proximité de Rabaska avec les installations électriques d'Hydro-Québec.

1015 Alors il existe déjà des normes de sécurité incontournables et sans dérogation possible
chez Hydro-Québec pour ses installations au niveau du sol, mais pour les autres niveaux
particuliers que sont d'abord la zone autour et au-dessous et au-dessus des réservoirs
d'entreposage de gaz naturel liquéfié, ainsi que la zone sous la traverse fluviale, les normes
sont sans doute moins connues, puisque aucun autre projet de terminal méthanier ne voisine
des lignes de sept cent trente-cinq kilovolts (735 kV) au Québec.

1020 D'ailleurs, est-ce qu'il en existe ailleurs dans le monde? Gaz de France pourrait peut-
être nous informer là-dessus, ils ont sûrement des consultants aguerris à ce sujet.

1025 Ma question s'adresse à Hydro-Québec! Dans un projet d'une telle envergure, le
fardeau de la preuve revient au promoteur, le fardeau de la preuve de sécurité. C'est lui qui doit
faire cette démonstration. Hydro-Québec a la responsabilité par contre de valider les études du
promoteur avec ses propres experts et, au besoin, aller chercher des consultants pour le faire.

1030 La question: est-ce qu'Hydro-Québec peut nous dire si le promoteur a fait la
démonstration totalement satisfaisante de la sécurité de ses installations? A-t-il fourni toutes
les études requises à Hydro-Québec pour que celle-ci les valide? Et quels experts ou
consultants s'il y a lieu Hydro-Québec a-t-elle utilisés pour ce faire?

1035 Vous comprendrez que ma demande, c'est que soient déposées toutes les études
fournies par le promoteur ainsi que leur validation par Hydro-Québec à la Commission.

PAR LE PRÉSIDENT:

1040 On va certainement acheminer la question à Hydro-Québec, nous n'avons pas le
représentant d'Hydro-Québec avec nous aujourd'hui.

Et on va apporter la réponse dès qu'on la reçoit.

1045 Monsieur Kelly, vous avez quelque chose à ajouter?

PAR M. GLENN KELLY:

1050 Bon, on retrouve déjà dans l'étude d'impact l'étude des effets potentiels du terminal sur
les lignes d'Hydro-Québec et des lignes d'Hydro-Québec sur nos installations, même dans le
cas très improbable d'une chute de ligne de sept cent trente-cinq kilovolts (735 kV).

1055 Il y a des normes canadiennes sur la distance à respecter à partir d'une ligne de sept
cent trente-cinq (735 kV). La distance qui prévient qu'il y a arc électrique, et la séparation,
Hydro-Québec pourrait vous le confirmer, est de l'ordre de six point trois mètres (6,3 m).

1060 Et je rappellerais que le Queen Mary II, avec plus de quatre mille (4000) personnes à bord, a passé maintenant, je sais pas, quatre (4) ou cinq (5) fois sous les lignes d'Hydro-Québec, et donc c'est faisable de façon très sécuritaire. Le Queen Mary ayant un tirant d'air de l'ordre de soixante et un mètres (61 m) qui est beaucoup plus élevé que le tirant d'air d'un méthanier.

PAR LE PRÉSIDENT:

1065 On va acheminer la question de monsieur Levasseur à Hydro-Québec, mais j'aimerais vous entendre, une question fort simple, en termes des scénarios éventuels, tous les scénarios possibles en accidentologie, lequel est plus vulnérable? Vous ou les installations – vous, c'est-à-dire le projet évidemment, pas vous monsieur Kelly! – le projet à l'étude ou les installations d'Hydro-Québec?

1070 **PAR M. GLENN KELLY:**

Je ne peux pas parler pour – pour répondre à cette question, je devrais connaître la probabilité d'une chute de ligne d'Hydro-Québec, et je ne veux pas m'avancer sur les probabilités.

1075 Mais personnellement, je penserais, et basé sur l'historique du GNL, qu'il y a plus de probabilités qu'il y ait une chute de ligne sur nos installations qu'on ait un incident sur notre terminal qui affecte les lignes de sept cent trente-cinq (735) kV.

1080 Sur le passage dans le fleuve, même si un navire, je vais parler d'un méthanier, touche aux câbles de sept cent trente-cinq kilovolts (735 kV), on a tous tendance à penser que zap et des dégâts importants, mais ce n'est pas le cas.

1085 Le principe de la cage de Faraday protège la cargaison, et c'est le personnel, peut-être le capitaine, le pilote et ceux qui sont près du point de contact qui seraient tués, mais le navire ne serait pas affecté. Les câbles d'Hydro-Québec seraient affectés, mais même dans un tel scénario extrêmement improbable, l'impact serait, je dirais pas plus, compte tenu qu'il pourrait y avoir des personnes de blessées sur le navire, mais physiquement, l'impact serait plus sur les câbles d'Hydro-Québec que sur le navire, que ce soit un bateau de croisière ou un méthanier.

1090 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1095 D'accord. Alors la question sera envoyée à Hydro-Québec. Allez-y avec votre deuxième question, monsieur Levasseur.

PAR M. JACQUES LEVASSEUR:

1100 Merci. Nous savons que pour la population, la confiance joue un rôle essentiel dans ce débat. Pour la grande partie de celle-ci, auparavant, avant le projet Rabaska, on n'avait aucune connaissance, on n'avait jamais entendu parler de gaz naturel liquéfié, encore moins de cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m²).

1105 La population concernée doit donc se fier à la parole des gens. Par exemple, nous comprenons mal, en parlant de parole, comment le promoteur qui affirme ne pas vouloir forcer ce projet sur la population, en même temps annonce qu'il contestera devant les tribunaux le Règlement 523 de Beaumont qui ne fait que reconduire la volonté exprimée en référendum de sa population.

1110 Ma question est une porte ouverte au promoteur. Monsieur Kelly, nous savons que le BAPE a un pouvoir consultatif seulement, mais vous avez donné au BAPE un pouvoir beaucoup plus grand mercredi dernier en affirmant que vous alliez vous engager, que vous vous engagez à respecter les recommandations du BAPE, même si celles-ci étaient contraires à la poursuite de votre projet. Vous avez répondu oui, absolument.

1115 Je vous demande donc si vous désirez...

PAR LE PRÉSIDENT:

1120 Adressez-vous à moi, monsieur Levasseur.

PAR M. JACQUES LEVASSEUR:

Je m'excuse, je devrais le savoir après huit (8) jours!

1125 Je demande donc au promoteur s'il désire nuancer ses propos ou s'il désire les confirmer.

PAR LE PRÉSIDENT:

1130 Monsieur Kelly, allez-y.

PAR M. GLENN KELLY:

1135 Je vais premièrement revenir sur le Règlement 523 de Beaumont pour préciser que Rabaska pourrait aller devant les tribunaux si requis, ce n'est pas notre évaluation. Donc le premier point.

1140 Et on va respecter, ce que j'ai dit la semaine dernière, c'est respecter définitivement le BAPE mais respecter le processus d'évaluation environnementale que vous avez très bien élaboré, monsieur le Président, qui inclut le rapport du BAPE, qui inclut aussi le rapport fait par le ministère du Développement durable et toutes les agences, soit fédérales ou provinciales, et ensuite les conditions du décret du gouvernement.

1145 Donc c'est certain qu'on va respecter les processus déjà en place et la loi.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Kelly.

1150 **PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

J'aurais une question pour vous, monsieur Samak.

PAR LE PRÉSIDENT:

1155 Allez-y.

PAR M. JACQUES LEVASSEUR:

1160 Est-ce que vous comprenez que monsieur Kelly vient de nuancer sa réponse ou si je me trompe?

PAR LE PRÉSIDENT:

1165 J'ai reçu la réponse de monsieur Kelly qui est maître de ses mots comme à l'habituel, et la salle l'a comprise exactement dans le même sens que je l'ai reçue.

PAR M. JACQUES LEVASSEUR:

1170 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1175 Je vous en prie, merci.

1180

YVES ST-LAURENT

PAR LE PRÉSIDENT:

1185 On vous écoute, monsieur St-Laurent.

PAR M. YVES ST-LAURENT:

1190 Bonjour. On parle souvent que le terminal a trente-cinq (35) ans à Everett, il a été fermé pendant près de vingt (20) ans, il faudrait quand même pas oublier ça.

PAR M. GLENN KELLY:

1195 Pardon monsieur le Président. Le terminal d'Everett n'a pas été fermé pendant vingt (20) ans. C'est celui de Cove Point.

PAR LE PRÉSIDENT:

1200 D'accord.

Pas de commentaires s'il vous plaît dans la salle.

PAR M. YVES ST-LAURENT:

1205 Excusez, monsieur!

PAR LE PRÉSIDENT:

1210 Prenez votre temps.

PAR M. YVES ST-LAURENT:

1215 Non, je veux justement pas retarder les travaux de la Commission. J'ai de la misère à me retrouver, mais je vais me retrouver.

1220 On entendait tout à l'heure le promoteur nous affirmer que la relocalisation de l'école Sainte-Famille, d'ailleurs c'est pas personnel, mes quatre (4) enfants ne vont pas à cette école-là, n'était pas requise. Dans l'étude d'impact de Rabaska, à la page 46 de la section des risques, analyse des risques technologiques, F1, le promoteur, concernant l'accident de Skikda en Algérie affirme que c'est une chaudière à vapeur qui a explosé qui a été la cause de l'accident à Skikda qui a fait vingt-sept (27) morts et soixante-dix-huit (78) blessés comme ils le disent.

1225 Est-ce que le promoteur est au courant, bon, premièrement que Sonatrac, c'est Sonatrac lui-même qui dit dans un communiqué de presse que les dégâts sont allés jusqu'à un point six kilomètre (1,6 km) du centre du sinistre et que, je vais vous lire une phrase:

1230 "Malgré le niveau du sinistre, aucun effet notable sur les habitations de la ville de Skikda n'a été constaté dû à l'éloignement du site du sinistre."

Ça, c'est Sonatrac qui parle dans un communiqué de presse.

1235 Ma question est la suivante! Est-ce que le promoteur connaît l'étude faite, c'est pas une étude, c'est un rapport, je vais employer le bon mot, fait par une firme finlandaise Hazard International qui conclut que l'accident de Skikda n'est pas dû à un chaudron mais à une fuite de gaz, formation de nuage, trois (3) explosions, parce qu'on manipule du GNL.

PAR LE PRÉSIDENT:

1240 Monsieur Kelly.

PAR M. GLENN KELLY:

1245 L'étude citée, je connais pas le détail, mais on a lu d'autres études.

1250 Une mise en contexte et peut-être rappeler les paroles d'un représentant, Robert Reiss qui a touché sur un point le confinement d'hydrocarbures et le confinement d'hydrocarbures qui permet à avoir lors d'une inflammation des surpressions et des explosions. Et c'est ce qui est arrivé à Skikda.

On peut voir ici que c'est une usine de liquéfaction, ça n'a rien à voir avec un terminal méthanier qui a deux (2) réservoirs et beaucoup d'espace entre les différents équipements.

1255 Les données qu'on a, c'est qu'il y a eu fuite d'hydrocarbure et un nuage d'un hydrocarbure, que ce soit du propane, du butane, parce qu'on sépare ces produits ou du GNL, selon les rapports qu'on a vus, n'est pas conclu encore. Oui, on sait qu'il y a eu explosion, explosion suite à l'aspiration de ce nuage dans une bouilloire qui est une source d'inflammation, une source de feu, encore une fois, bouilloire qui n'existe pas ou qui n'est pas requise sur un site de terminal méthanier.

1260 Mais le point important, si on regarde le site et le potentiel de renfermer le nuage d'un hydrocarbure qui donne le potentiel d'avoir des surpressions et de telles installations ne se retrouvent pas sur un terminal méthanier. Donc le potentiel d'explosion n'est pas là.

1265 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur St-Laurent, avez-vous vu vous-même le rapport finlandais en question qui commente l'accident?

1270 **PAR M. YVES ST-LAURENT:**

Il va être déposé à mon mémoire, si vous voulez.

1275 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Entendu, ça serait utile.

PAR M. YVES ST-LAURENT:

1280 Ma question, c'était, est-ce qu'il est au courant de ce rapport-là, et j'ai eu non comme réponse.

PAR LE PRÉSIDENT:

1285 Voilà. Monsieur Kelly a qualifié aussi les circonstances de l'accident en Algérie, disant que ce que vous avez entendu, que les parallèles sont limités entre un site.

PAR M. YVES ST-LAURENT:

1290 C'est pas l'opinion de la Commission de l'énergie de la Californie non plus.

Alors ma deuxième question, il y avait un expert hier du gouvernement, de Transports Canada, qui nous a fait...

1295 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Boulianne, le processus TERMPOL.

1300 **PAR M. YVES ST-LAURENT:**

Exactement, vous m'enlevez les "bots de la mouche"! Je suis tellement fatigué.

PAR LE PRÉSIDENT:

1305 On est tous fatigués, je vous assure.

PAR M. YVES ST-LAURENT:

Est-ce que cet expert est ici aujourd'hui?

1310

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Pagé, monsieur Boulianne n'est plus avec nous?

1315

PAR Mme LUCIE PAGÉ:

Non, il est pas là, mais je peux peut-être essayer de répondre à la question.

PAR LE PRÉSIDENT:

1320

Posez la question et on verra.

PAR M. YVES ST-LAURENT:

1325

La question, je vais retrouver ma feuille. J'ai le rapport ici, je vous demande trente (30) secondes de patience, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1330

Prenez votre temps.

PAR M. YVES ST-LAURENT:

1335

C'est que j'aimerais que la représentante de Transports Canada, c'est une question tellement simple, vous allez être heureux, monsieur le Président, qu'elle nous lise un passage, j'ai le mien ici, le temps que ça s'ouvre, je veux pas le lire, je veux que ce soit lu par les gens qui l'écrivent, en fin de compte, vous comprenez.

PAR LE PRÉSIDENT:

1340

Si vous guidez madame Pagé à trouver le passage?

PAR M. YVES ST-LAURENT:

1345

Vous avez le processus d'examen TERMPOL qui date de 2001, c'est ça, c'est la version 2001?

Concernant les mesures, je pense que c'est 3.12, je m'excuse, non! Je suis entièrement désolé.

1350 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Prenez votre temps, ça va.

1355 **PAR M. YVES ST-LAURENT:**

J'ai perdu une feuille, je comprends pas. Je vais la retrouver tantôt quand il va être trop tard!

1360 **PAR Mme LUCIE PAGÉ:**

Est-ce que vous avez le sujet? Je pourrais regarder avec la table des matières.

1365 **PAR M. YVES ST-LAURENT:**

Ça va. Je l'ai trouvé. Dans mon document PDF, c'est la page 39, mais c'est le point 3.15.12.

1370 Alors ma question est la suivante! J'aimerais que l'expert de Transports Canada nous lise les deux (2) premiers points du 3.15.12 qui dit que:

1375 "Toute demande TERMPOL doit faire état de l'atténuation des risques perçus, les détails varient selon la proposition, mais il est possible d'énumérer un certain nombre d'exemples."

J'aimerais entendre les deux-trois (2-3) premiers exemples si vous voulez.

PAR LE PRÉSIDENT:

1380 Allez-y madame Pagé.

PAR Mme LUCIE PAGÉ:

1385 Les deux (2) premiers points:

"Toute demande TERMPOL doit faire état de l'atténuation des risques perçus, les détails varient selon la proposition, mais il est possible d'atténuer un certain nombre d'exemples.

1390 "Mettre en place des systèmes de navigation ou d'exploitation sécuritaire et élaborer un programme proactif de prévention de la pollution.

"Le point 2: construire le terminal dans un endroit éloigné ou à l'écart d'agglomérations urbaines ou de banlieues."

1395

Est-ce que je continue?

PAR M. YVES ST-LAURENT:

1400

Moi, ça me va.

PAR Mme LUCIE PAGÉ:

C'était celui-là que vous vouliez!

1405

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va, on continue ou ça va comme ça?

1410

PAR M. YVES ST-LAURENT:

Moi, ça me va, monsieur le Président. C'est à la Commission à décider.

PAR LE PRÉSIDENT:

1415

D'accord, très bien.

PAR M. YVES ST-LAURENT:

1420

Concernant Santé Canada, il y avait un expert qui était venu s'asseoir à côté de moi l'autre soir, vous vous souvenez, j'avais demandé, est-ce que Santé Canada s'intéresse aux questions...

PAR LE PRÉSIDENT:

1425

Madame Élisabeth Boivin, oui.

PAR M. YVES ST-LAURENT:

1430

Est-ce que cette dame-là est ici aujourd'hui?

PAR LE PRÉSIDENT:

1435

Madame Boivin n'est pas avec nous, mais on a une excellente médiatrice avec nous, madame Déziel. Alors si vous avez une question!

PAR M. YVES ST-LAURENT:

1440 Bien, à cette question-là, Santé Canada m'a répondu, si je me souviens bien, peut-être vous me corrigerez si je me trompe, qu'ils vont regarder les aspects qui touchent à la santé, bon, le bruit, mais que bon, la sécurité, j'ai pas rien entendu là-dessus.

Alors je voudrais juste savoir si l'expert de Santé Canada reste sur ses position ou non là-dessus?

1445 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va confirmer, on va reprendre les paroles utilisées par madame Boivin et on va lui offrir la possibilité de modifier ou de maintenir ce qu'elle a dit.

1450 **PAR M. YVES ST-LAURENT:**

1455 Je vais déposer un document qui est le Guide canadien d'évaluation des incidences sur la santé. J'ai pris ça sur Internet le 21 mai 2004, ça va faire trois (3) ans bientôt. À la page 6 du document, il est écrit:

"Dans le présent cas – on parle d'une usine de liquéfaction, évidemment, je sais que l'initiateur du projet fait une différence entre une usine de liquéfaction et une usine d'importation..."

1460 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Stockage et distribution.

1465 **PAR M. YVES ST-LAURENT:**

Exactement. Pour moi, que le tuyau aille vers là ou vers là, on manipule du GNL, il semblerait que c'est pour Santé Canada aussi.

1470 "Dans le cas présent, le plus grand risque découlerait d'une fuite de gaz naturel ou de liquide de gaz naturel, lequel est inflammable à l'atmosphère – je vous passe le reste.

"Selon l'importance de la fuite, la direction, la force des vents, le panache de gaz naturel pourrait se diriger vers des lieux habités à une concentration inflammable impliquant ainsi le risque d'une catastrophe."

1475 C'est pas Yves St-Laurent de Rabat-joie qui parle, c'est Santé Canada. Merci monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

1480 Je vous en prie.

PAR M. YVES ST-LAURENT:

1485 Je vais déposer ce document-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1490 Excellent. Vous voyez, Rabaska et Rabat-joie, ils ont en commun quatre (4) lettres, c'est déjà un bon début!

Merci monsieur St-Laurent.

PAR M. GLENN KELLY:

1495 Monsieur le Président, si ce n'est pas déjà fait, nous allons déposer le rapport du California Energy Commission concernant l'accident de Skikda, et il y a quelques passages qui sont quand même assez importants qui reflètent les paroles que j'ai emmenées tout à l'heure:

" A steam boiler was part of the production plant that exploded.

1500 "LNG import terminals revaporize LNG back into natural gas, they do not refrigerate natural gas into a liquid. Import terminals, therefore, do not require steam boilers.

1505 "The only components common to both LNG plans and import terminals are storage tanks and marine facilities."

Je vais sauter le restant, puis je vais aller à la fin:

1510 "LNG leak could occur at an import terminal – mais je pense que notre étude de risques démontre et on planifie en conséquence – although terminal design, equipment, and operating procedures are in place to prevent such an event from occurring or escalating."

1515 Donc le California Energy Commission faisait la différence aussi entre les équipements et les causes entre Skikda et un terminal méthanier.

PAR LE PRÉSIDENT:

Entendu, merci monsieur Kelly.

1520

LINE CARON

PAR LE PRÉSIDENT:

1525 Monsieur Mathieu Boutin.

Monsieur Patrick Bacon.

Monsieur Roger Boutin.

1530

Madame Line Caron.

Bonjour madame. On vous écoute.

1535

PAR Mme LINE CARON:

Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires. J'aimerais parler, faire un petit préambule au tout début pour expliquer la question par la suite.

1540

La Municipalité de Beaumont, moi, je vois le rôle des municipalités ou de villes comme quoi elles doivent agir comme un bon père de famille, elles doivent agir pour protéger les citoyens, et je crois que la Ville de Beaumont a agi en bon père de famille, parce qu'ils ont fait une étude indépendante pour analyser la situation. Par la suite, ils ont fait un référendum pour pas imposer à la population leur point de vue à eux, ils ont demandé à la population s'ils étaient d'accord ou pas, et ça a été refusé.

1545

Et nous, à Lévis, nous avons demandé à plusieurs reprises, quand je dis plusieurs, c'est des dizaines de fois, à la Ville de Lévis de faire une étude indépendante, et la Ville a refusé à chaque fois. Et je crois que nous, en tant que citoyens, on a été très irrité et très frustré, parce qu'on trouvait pas que la Ville de Lévis agissait comme un bon père de famille.

1550

Par la suite, la Ville de Lévis a signé des protocoles d'entente avec Rabaska. Et au deuxième protocole d'entente, nous avons demandé d'attendre, de nous rencontrer, de voir ce que nous, nous voulions rajouter au protocole d'entente. Et la Ville a refusé encore. J'étais présente, et beaucoup de gens dans la salle peuvent le prouver. On nous a encore ignorés.

1555

Ensuite, maintenant, ils veulent faire un changement de zonage, comme s'il y avait le feu, pendant le BAPE, de faire tout de suite le changement de zonage. Pourquoi? Pourquoi est-ce qu'il y a ce feu? Il faut se mettre à la place des résidents, jamais on nous écoute et on parle. Nous, c'est résidentiel et on voit pas pourquoi il y aurait nécessité de changement.

1560

Alors je demanderais la question maintenant! Je sais pas s'il y a un ministère ici pour les municipalités?

PAR LE PRÉSIDENT:

1565

Ils ne sont pas présents, mais on va acheminer la question.

PAR Mme LINE CARON:

1570

J'aimerais savoir quel est le rôle d'une ville? Est-ce que c'est de privilégier les promoteurs ou celui de prendre soin des résidents qui sont concernés?

PAR LE PRÉSIDENT:

1575

On va acheminer la question, madame Caron, et on va se charger de vous donner la réponse telle que reçue.

PAR Mme LINE CARON:

1580

Merci. Ma deuxième question, bien, mon deuxième propos!

1585

C'est qu'il y a eu une visite avec le promoteur, j'étais présente, et les commissaires et tout, et j'ai été vraiment bafouée le matin quand je me suis réveillée de la visite, parce qu'il y avait des pancartes partout qui sont apparues. Jamais depuis deux (2) ans le long du projet qu'il y a eu des pancartes comme ça et la journée même où il y avait les médias et tout le monde, les pancartes sont apparues, et sur nos terrains!

1590

Je connais des personnes, pas moi, moi, j'ai deux (2) pancartes "non", une très grosse et une moyenne que mon fils a faite, mais ailleurs, au moins j'ai pas eu l'insulte de l'avoir sur mon terrain, mais j'ai des amis et des personnes que je connais, même sur l'école Sainte-Famille, il y a eu une pancarte. Je trouve que c'est très insultant que des personnes de l'extérieur, premièrement on sait même pas qui a mis ces pancartes et pourquoi qu'ils ont osé venir sur nos terrains pour donner une fausse représentation!

1595

Je crois que c'est un manque de respect, c'est inacceptable, et j'aimerais savoir comment faire pour enlever ces pancartes-là! Prendre les moyens pour qu'on les enlève! C'est peut-être drôle, mais c'est sérieux pour nous.

PAR LE PRÉSIDENT:

1600

Est-ce que les pancartes en question sont sur des terrains privés?

PAR Mme LINE CARON:

1605

Il y en a sur les terrains privés. Il y en a qui le sont pas.

Par contre, la Ville de Lévis a déjà mentionné, ça, on peut vérifier, qu'il est interdit de mettre des pancartes sur les poteaux d'Hydro-Québec ou quoi que ce soit.

1610 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors je vous invite, vous avez fait état de votre inconfort par rapport à ça maintenant, mais je vous invite...

1615 **PAR Mme LINE CARON:**

Mais c'est pas mon inconfort, je crois que c'est celui de tout le monde qui est concerné, c'est un inconfort général.

1620 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'imagine que vous représentez...

PAR Mme LINE CARON:

1625

C'est offusquant et c'est inacceptable.

PAR LE PRÉSIDENT:

1630

D'accord.

PAR Mme LINE CARON:

Est-ce qu'on peut nous dire qui a mis ces pancartes?

1635

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'il y a quelqu'un dans la salle qui a la réponse?

1640

PAR Mme LINE CARON:

Est-ce qu'il y a quelqu'un qui serait assez honnête pour le dire, pour l'avouer? Est-ce que c'est la Chambre de commerce, la FTQ?

1645

PAR LE PRÉSIDENT:

Permettez madame, je veux pas que vous qualifiez les intentions des uns et des autres.

PAR Mme LINE CARON:

1650

Bien, il y a quelqu'un qui les a mises.

PAR LE PRÉSIDENT:

1655

J'ai posé la question, est-ce qu'il y a quelqu'un dans la salle qui connaît la provenance, qui a mis ces pancartes!

Dans ce cas, je vous invite, madame Caron, la Municipalité a certaines obligations...

1660

PAR Mme LINE CARON:

Je demande à la Municipalité, qu'est-ce qu'elle va faire dans cette situation pour faire enlever les pancartes.

1665

PAR LE PRÉSIDENT:

À moi, à moi. Alors monsieur Fortin, la Ville, qu'est-ce que la Ville va faire pour s'assurer du respect de ses règlements en matière d'affichage?

1670

PAR M. DOMINIQUE FORTIN:

J'aimerais bien vous donner la réponse, mais c'est loin de mes compétences.

PAR Mme LINE CARON:

1675

C'est toujours la même chose!

PAR LE PRÉSIDENT:

1680

Madame Caron.

PAR M. DOMINIQUE FORTIN:

1685

Je pense qu'on s'est fait un devoir depuis le début de répondre à toutes les questions à la Ville de Lévis, autant les fonctionnaires. Monsieur Paré a posé une question tantôt, monsieur Meurant va venir répondre le contenu de la première et deuxième ententes qu'on a, parce qu'on a eu...

PAR LE PRÉSIDENT:

1690

Non, on va rester avec madame Caron d'abord!

PAR M. DOMINIQUE FORTIN:

1695 Et pour madame, on va être capable de répondre tantôt. Je vais faire un appel à la
personne qui fait – pour répondre à la question de madame.

PAR LE PRÉSIDENT:

1700 Très bien. Juste pour vous assurer, madame Caron, la présence ou l'absence
d'instruments de promotion ou l'inverse compte autant pour les travaux de la Commission, alors
ça n'a pas...

PAR Mme LINE CARON:

1705 Ça ne vous influencera pas. Je crois que c'est presque évident, mais c'est juste pour
mentionner, comme conclusion, c'est que nous, on se sent menacé de toutes parts et on n'a
aucun appui. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1710 Merci madame Caron.

1715 **DIANE SIMARD**

PAR LE PRÉSIDENT:

1720 Madame Diane Simard.

PAR Mme DIANE SIMARD:

Bonjour monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1725 Madame Simard.

PAR Mme DIANE SIMARD:

1730 Messieurs les Commissaires. Ma question s'adresse exclusivement aux représentants
des ministères.

1735 J'aimerais savoir s'il y a des représentants du gouvernement du Québec et du Canada
qui sont allés en mission d'observation à l'extérieur, soit à Boston, analyser de quelque façon
que ce soit les installations de GNL, les installations maritimes et terrestres qui s'insèrent dans
la population?

1740 Monsieur Mulcair, l'ex-ministre du Développement durable, en revenant de Boston, je
sais que monsieur Mulcair est allé, avait déclaré avoir la conviction qu'un tel port méthanier ne
pouvait s'installer à Lévis.

1745 Alors j'aimerais aussi, j'imagine que monsieur Mulcair a fait un rapport, j'aimerais aussi
que ses notes soient déposées et que vous en teniez compte.

Alors la question s'adresse au ministère. Est-ce qu'il y a des représentants du ministère
qui sont allés voir les installations du port méthanier?

PAR LE PRÉSIDENT:

1750 D'accord. Monsieur Michon.

PAR M. PIERRE MICHON:

1755 La visite de monsieur Mulcair en début d'année, oui, il y a des gens du ministère qui
accompagnaient monsieur Mulcair, monsieur Yves Rochon et madame Marie-Claude Théberge.

PAR LE PRÉSIDENT:

1760 Qui était avec nous d'ailleurs?

PAR M. PIERRE MICHON:

1765 Oui, qui traite des deux (2) dossiers. Yves Rochon est responsable du dossier
Cacouna.

1770 Pour ma part, monsieur Béchard a fait une visite en France au mois de septembre, et
j'accompagnais monsieur Béchard ainsi que Diane Gagnon de la Direction des évaluations
environnementales. Donc nous avons vu les sites de Montoir et de Fos-sur-Mer.

PAR LE PRÉSIDENT:

1775 Est-ce qu'il y avait des comptes rendus de la visite à Boston d'abord et la visite en
France?

PAR M. PIERRE MICHON:

Oui, il y a eu des comptes rendus. Je peux faire la demande à l'effet qu'ils soient déposés.

1780

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, voilà.

1785

PAR Mme DIANE SIMARD:

Alors si je comprends bien, les comptes rendus que monsieur Mulcair avait faits, ça va être déposé?

1790

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, il y a un compte rendu pour la visite de monsieur Mulcair avec madame Thériault et son collègue et la visite en France aussi, de monsieur Bédard, le ministre actuel du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et les deux (2) comptes rendus seront déposés.

1795

PAR Mme DIANE SIMARD:

Si je comprends bien, vous êtes pas allé à Boston?

1800

PAR M. PIERRE MICHON:

Moi-même, non. Mais j'ai oublié d'autres noms par exemple qui assistaient. Madame Paulin, sous-ministre, assistait, était aussi présente avec monsieur Bédard, ainsi que la sous-ministre adjointe, Denise Gouin, qui a aussi été à Boston.

1805

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

1810

PAR Mme DIANE SIMARD:

Et le gouvernement du Canada?

1815

PAR LE PRÉSIDENT:

On va envoyer la question. Voilà, on va avoir l'information, et ce sera accessible.

Du côté de madame Pagé ou monsieur Breton, ou monsieur Simpson, allez-y!

1820

PAR Mme LUCIE PAGÉ:

Du côté de Transports Canada, il y a des inspecteurs de la Sécurité maritime qui ont été sur les navires, sur des méthaniers qui ont parti de la France vers l'Égypte, si je me trompe pas, pour voir le comportement de ces navires-là, puis d'un terminal à l'autre, comment ça se passait pour étoffer l'étude de TERMPOL.

1825

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'il y a un compte rendu?

1830

PAR Mme LUCIE PAGÉ:

Je pourrais pas vous dire. Je peux m'informer.

1835

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous allez vous informer, et s'il y a un compte rendu, de le déposer s'il vous plaît.

1840

PAR Mme LUCIE PAGÉ:

S'il est disponible, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1845

Monsieur Breton, avez-vous quelque chose à ajouter?

PAR M. LOUIS BRETON:

Oui, j'ai des collègues de la région de l'Atlantique avec qui nous sommes en contact qui ont fait la visite à Everett il y a quelques mois. Je dois vérifier s'il existe un compte rendu.

1850

PAR LE PRÉSIDENT:

S'il y a un compte rendu de la visite, il sera également déposé si ça existe.

1855

Monsieur Simpson, côté Pêches et Océans?

PAR M. YVES SIMPSON:

1860

À ma connaissance, je crois pas qu'il y ait de représentant de Pêches et Océans de la région du Québec qui a fait une telle visite, mais je m'avancerais pas à la grandeur du Canada si ça s'est jamais produit.

1865

PAR LE PRÉSIDENT:

Voulez-vous faire une vérification?

PAR M. YVES SIMPSON:

1870

Je peux faire une vérification.

PAR LE PRÉSIDENT:

1875

Merci. Monsieur Arbour, le ministère de la Santé a été impliqué d'une façon quelconque aux visites terrain menées?

PAR M. SIMON ARBOUR:

1880

Au niveau des directions de santé publique Chaudière-Appalaches et Capitale nationale, à ma connaissance, non.

Je sais que j'ai un collègue qui a fait une visite à Boston à titre personnel.

1885

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, ça, c'est autre chose.

PAR M. SIMON ARBOUR:

1890

Ça, c'est autre chose. Mais au niveau du ministère, par contre, ça, je suis pas au courant. Je pourrais vérifier s'il y a des représentants du ministère de la Santé qui ont fait des visites.

1895

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Alors allez-y madame Simard.

PAR Mme DIANE SIMARD:

1900

Pour ma deuxième question?

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

1905

PAR Mme DIANE SIMARD:

Peut-être que cette question-là a déjà été posée, parce que vous comprenez que des fois, on n'est pas toujours ici dans la salle.

1910

J'aimerais savoir s'il y a eu une analyse des coûts de sécurité que ça imposerait avoir un port méthanier ici à Lévis?

Est-ce que le gouvernement, parce que c'est sûr que ça va impliquer des coûts au gouvernement du Québec aussi, parce que la sécurité devra être augmentée considérablement.

1915

PAR LE PRÉSIDENT:

Les coûts?

1920

PAR Mme DIANE SIMARD:

Oui.

1925

PAR LE PRÉSIDENT:

Les coûts, d'accord. Est-ce qu'il y a, enfin, je vous pose la question, monsieur Michon, la présence du projet conduira-t-elle à la création d'une charge financière supplémentaire?

1930

PAR M. PIERRE MICHON:

Les coûts n'ont jamais été évalués en prospective de nos responsabilités, l'application de nos responsabilités vis-à-vis du projet en phase d'exploitation ou de construction par exemple.

1935

Notre rôle est clair, on a un rôle de contrôle sur tout ce qui découle des autorisations, mais c'est le cas pour tous les projets qu'on autorise.

PAR LE PRÉSIDENT:

1940

Du côté de la Ville de Lévis, il est question déjà de renforcer le potentiel de réponse en cas d'urgence...

PAR Mme DIANE SIMARD:

1945

Est-ce qu'ils ont analysé les coûts que ça peut engendrer, Lévis, la Ville de Lévis? Ils ont dit qu'ils augmenteraient la sécurité, mais est-ce qu'ils ont comptabilisé les coûts que ça occasionnera?

PAR LE PRÉSIDENT:

1950

Les coûts de ce renforcement, monsieur Fortin, vous l'avez analysé?

PAR M. DOMINIQUE FORTIN:

1955

Dans, je pense que c'est le premier ou le deuxième protocole, il y a un article qui dit que si le projet Rabaska voyait le jour et que ça engendrait des coûts supplémentaires pour la Ville de Lévis, ceux-ci seraient défrayés par le promoteur s'il y avait une augmentation des services municipaux ou quoi que ce soit.

1960

Alors c'est déjà prévu dans le terme. Tant qu'à l'enveloppe si on veut monétaire, à ma connaissance, non, mais c'est prévu que s'il y avait des coûts, des demandes d'équipements, etc., etc., c'était défrayé par le promoteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

1965

D'accord, voilà la réponse.

PAR Mme DIANE SIMARD:

1970

Bon, monsieur le Président, si j'ai bien compris, le rapport de monsieur Mulcair va être déposé?

PAR LE PRÉSIDENT:

1975

Moi, je présume pas que c'est un rapport. Mes paroles étaient, est-ce qu'il y a eu des comptes rendus officiels, et la réponse est oui et ils seront déposés.

PAR Mme DIANE SIMARD:

1980

OK, merci.

PAR M. PIERRE MICHON:

1985

Je vais voir à ce que ce soit déposé, puis je précise que ce sont des rapports d'événements.

PAR LE PRÉSIDENT:

1990 Oui, on part de l'hypothèse que s'il y a une mission, normalement il y a un compte rendu, normalement.

PAR M. PIERRE MICHON:

1995 Oui.

PAR Mme DIANE SIMARD:

2000 Parce que dans les journaux, on a bien lu que monsieur Mulcair se disait défavorable à un tel projet. Alors j'imagine que dans ses notes, ça va apparaître.

PAR LE PRÉSIDENT:

2005 On va voir le compte rendu. Ça se peut que ça soit pas des notes de la part de monsieur le ministre, on va voir le compte rendu dans les dossiers du ministère, ça va!

PAR M. GLENN KELLY:

2010 Monsieur le Président, juste une clarification. On fait souvent, malheureusement, on applique à ce qu'on voit à Boston, à Everett, comme mesure de sûreté ou de sécurité à d'autres projets où on pense que ces mesures-là sont requises pour d'autres projets, ce n'est pas le cas.

2015 À Everett, et mes collègues me corrigeront, mais je crois que c'est de vingt (20 000 \$) à trente mille dollars (30 000 \$) par navire qui rentre comme coût de sûreté. Mais tel que je l'ai déjà indiqué, c'est le seul site qui met en œuvre de telles mesures de sûreté ou de sécurité.

Et les coûts additionnels au Québec sont très minimes s'il y en a. Ça va s'intégrer dans le réseau actuel, et les coûts relatifs à Rabaska ne sont pas différents des coûts relatifs à Ultramar ou à d'autres installations.

2020 Si les niveaux MARSEC augmentaient, niveaux de veille internationale, ça serait appliqué autant à Ultramar qu'à d'autres installations industrielles.

Donc il y a pas de coût additionnel dû à Rabaska.

2025 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

PAR M. DOMINIQUE FORTIN:

2030

Monsieur le Président, si vous me permettez! J'ai contacté et j'ai été personnellement à Everett, et les chiffres que j'ai eus, c'est douze mille (12 000 \$) US pour les entrées et les sorties à toutes les fois, parce que la US Coast Guard, depuis le 11 septembre, a eu l'obligation, dû au fait que c'était dans un milieu, si on veut, pour la sécurité, alors c'est les seules choses que je peux dire.

2035

PAR LE PRÉSIDENT:

Ajouter à propos de Everett, Mystic River.

2040

DENIS L'HOMME

2045

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Thibault.

Alors madame Thibault laisse sa place à monsieur Denis L'Homme.

2050

Alors monsieur L'Homme, on vous écoute.

PAR M. DENIS L'HOMME:

2055

Rebonjour monsieur le Président. Je continue à m'intéresser à la demande gazière au Québec et particulièrement dans le domaine industriel cette fois-ci.

2060

Je réfère, pour ma question, à deux (2) documents du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, "Évolution de la demande d'énergie au Québec mise à jour juillet 2005" et "L'énergie au Québec édition 2004". Et ma question est la suivante!

2065

Selon les documents que j'ai cités, le secteur des pâtes et papiers représente de l'ordre de vingt pour cent (20 %) de la consommation industrielle d'électricité, lequel compte pour cinquante pour cent (50 %) de la consommation totale d'électricité au Québec.

2070

Les chiffres pour le gaz sont à peu près semblables, ils ont toujours été de l'ordre de vingt-cinq (25 %), entre vingt (20 %) et vingt-cinq pour cent (25 %) jusqu'aux années deux mille où là, l'apport est baissé à dix-huit (18 %), quatorze (14 %) et quinze pour cent (15 %), en 2002, et je comprends que c'est suite à la baisse de la consommation industrielle du gaz, compte tenu de la flambée du coût du gaz ce dont on nous a entretenus passablement.

2075 Alors la question précise, c'est: compte tenu de la situation de l'industrie des pâtes et papiers, l'industrie forestière globalement au Québec dont on nous rabat les oreilles depuis au moins un an, et c'est pas de gaieté de cœur qu'on constate qu'elle est en crise, mais ce que je constate aussi, c'est que c'est une question de transformation de l'industrie et non pas une crise passagère, l'industrie des pâtes et papiers, et l'industrie de la forêt est en train de se transformer.

2080 Hydro-Québec aurait déjà perdu en vente à ce secteur ou au secteur industriel quatre térawattheures (4 TWh) par rapport aux prévisions de 2003, quand on regarde ce qu'ils ont vendu cette année, quatre térawattheures (4 TWh), c'est pas rien, c'est l'équivalent de la production de la centrale de TransCanada Énergie à Bécancour. On ne parle pas de peanuts.

2085 Alors la question: est-ce qu'il y a des chiffres équivalents qu'on pourrait connaître, c'est-à-dire la perte de vente de gaz naturel au secteur des pâtes et papiers au Québec, compte tenu de cette situation, et est-ce qu'on projette une réduction semblable pour les prochaines années?

PAR LE PRÉSIDENT:

2090 D'accord. Monsieur Kelly, d'abord, vous faites j'imagine des analyses concernant des potentiels clients, volumes de ventes, etc., pour le secteur pâtes et papiers, allez-y?

PAR M. GLENN KELLY:

2095 C'est des analyses qui sont faites par Gaz Métropolitain, le distributeur, et non par Rabaska. Donc je vais vérifier avec Gaz Métro, voir leurs prédictions dans le secteur des pâtes et papiers.

2100 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Qu'est-ce qu'ils projettent.

PAR M. GLENN KELLY:

2105 Mais c'est certain que le coût d'énergie pour ce secteur comme entrant est très très important. À titre d'exemple, et je vais demander de me faire corriger si je fais erreur, mais seulement pour Cascades, on parle d'une facture énergétique reliée au gaz naturel de vingt-trois millions de dollars (23 M\$) par année, donc une variation à la hausse ou à la baisse juste sur cette facture, a un impact important sur la rentabilité de l'entreprise et la poursuite de ses opérations.

2110

PAR LE PRÉSIDENT:

2115 Et s'il y a de l'information concernant le volume de vente de Gaz Métro pour ce secteur – en fait les données que vous avez à propos de ça et s'il y a des projections futures que Gaz Métro se fait par rapport à ce genre de clientèle.

PAR M. GLENN KELLY:

2120 Nous allons l'obtenir et le déposer.

PAR LE PRÉSIDENT:

2125 Merci. Monsieur Demers, est-ce que côté Ressources naturelles, est-ce que vous avez des analyses ou des projections possibles en matière d'approvisionnement pour ce secteur en gaz naturel?

PAR M. GAÉTAN DEMERS:

2130 Bien, à vrai dire, on compile les chiffres, monsieur L'Homme l'a dit, dans l'énergie au Québec qui est disponible sur le site du ministère d'ailleurs. Les derniers chiffres disponibles, à ma connaissance, c'est 2005.

2135 Donc les récentes fermetures d'usines ne seront pas compilées immédiatement, ça va prendre un certain temps.

PAR LE PRÉSIDENT:

2140 D'accord. Allez-y monsieur L'Homme.

PAR M. DENIS L'HOMME:

2145 Je comprends très bien ça, c'est pour ça que je m'adresse aux vendeurs d'énergie.

PAR LE PRÉSIDENT:

On va avoir l'information.

2150 **PAR M. DENIS L'HOMME:**

Merci. Ma deuxième question porte sur les prix du gaz naturel. On nous a dit à satiété que le fait que le Québec soit en bout du réseau constituait un inconvénient majeur, notamment au niveau des prix.

2155 Je m'interroge ou j'aimerais connaître les raisons qui font en sorte que quand je regarde les tableaux produits par le ministère des Ressources naturelles et ça aussi, ça provient d'énergie au Québec, tableau 3.8 à la page 36, prix de vente moyen du gaz naturel selon les provinces depuis 1995, le prix moyen du gaz naturel au Québec est inférieur à celui de l'Ontario. Et depuis 2001, il est inférieur à ce que l'on trouve au Manitoba.

2160 Alors l'inconvénient d'être en bout du réseau, il vient d'où?

PAR LE PRÉSIDENT:

2165 Il n'est pas évident pour vous.

PAR M. DENIS L'HOMME:

Il est compensé par quelque chose, c'est quoi?

2170

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors monsieur Kelly.

2175 **PAR M. GLENN KELLY:**

C'est le prix moyen. Il faudrait voir la base de calcul de comparaison, mais je peux montrer les différences entre le sud de l'Ontario et le Québec.

2180 Et c'est très important de ne pas regarder le prix moyen ou les prix annuels, mais ce que paie l'utilisateur gazier, notamment au Québec, les industriels qui représentent une grosse partie du marché achètent leur gaz sur le marché à court terme.

2185 Et comme on a regardé l'autre jour, la différence de prix entre Dawn qui est dans le sud de l'Ontario et Iroquois qui est le point le plus liquide pour lequel on peut avoir des prix sur une base continue, si on regarde novembre où l'hiver 2003, l'hiver 2004 et l'hiver 2005, on peut voir, et on a coupé les pointes, on peut voir qu'on paie parfois trois dollars (3 \$) US par MMBtu de plus au Québec qu'on paie, même pas au Québec, on est rendu près de la frontière du Québec, trois dollars (3 \$) sur six dollars (6 \$) sur un marché quotidien ou spot ou à court terme, c'est quasiment le double du prix. C'est pas tout le monde qui paie ça, mais c'est quand même payé, parce qu'il y a des transactions qui ont eu lieu à ces prix-là.

2190

Et on voit que la situation se rempire et que les variations entre le sud de l'Ontario et le Québec sont plus importantes.

2195

Donc j'ai pas les données pour le Manitoba, ça me surprendrait qu'on paie moins cher que le Manitoba. Livré avec les coûts de transport, livré ici, c'est certain que c'est plus coûteux

2200

transporter le gaz jusqu'au Québec que le transporter au Manitoba. Mais l'exemple ici, il faut non seulement regarder le prix moyen, mais on doit aussi regarder la variabilité et la volatilité des prix.

Et quand un industriel a à décider sur un choix énergétique, sa confiance dans le prix et sa variabilité future va être un facteur assez important dans sa décision.

2205

Et ce qu'on voit dans l'est, l'hiver, on fait face à une situation assez volatile.

Donc je sais pas si j'ai répondu à la question de monsieur L'Homme, mais il y a des différences avec les régions à l'ouest de nous.

2210

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais, monsieur L'Homme, de ce patron de prix, variation de prix, vous allez tirer des conclusions qui pourraient être différentes, on va les entendre certainement.

2215

PAR M. DENIS L'HOMME:

On s'annonce pour une semaine intéressante, monsieur le Président!

PAR LE PRÉSIDENT:

2220

Absolument.

PAR M. DENIS L'HOMME:

2225

Mais je comprends de la réponse de monsieur Kelly que l'on compare le prix spot, c'est ce qu'on nous a affiché, le prix spot, et bon, le prix spot, ça vaut ce que ça vaut, ça amène l'entreprise qui achète son gaz ou qui veut acheter son gaz à un moment donné à prendre une décision en fonction de ce prix-là, mais le prix moyen, c'est quand même le prix que les Québécois et que l'économie québécoise supporte. Il me semble que ça a aussi une valeur.

2230

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais on va vous entendre là-dessus.

2235

PAR M. DENIS L'HOMME:

J'ai une question pour vous, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2240

Allez-y.

PAR M. DENIS L'HOMME:

2245

Est-ce que de demander de répéter une réponse à une question qui a été posée plus tôt ce matin, c'est considéré comme une troisième question?

2250

Parce que j'aimerais bien, si vous permettez, que monsieur Kelly répète la réponse qu'il a donnée à la question concernant l'industrie du froid et le fait que les gaz à effet de serre de Rabaska disparaîtrait si on, en tout cas, il m'en a manqué des morceaux, mais ça m'apparaît quelque chose d'un peu difficile à comprendre, si vous me permettez!

PAR M. GLENN KELLY:

2255

La question était: est-ce que les gaz à effet de serre de Rabaska peuvent disparaître s'il y a un échange thermique complet. Et ma réponse était que théoriquement oui, et ça, on peut projeter, avec les échanges thermiques, essentiellement au lieu que – permettez-moi de reculer un pas!

2260

Le GNL, on le convertit en gaz naturel en le passant dans un bain d'eau chaude, un serpent. L'eau chaude est chauffée avec le gaz naturel qu'on consomme, le bain est entre trente-cinq (35°C) et quarante degrés centigrades (40°C).

2265

Donc entre d'un côté du GNL et sort de l'autre côté du gaz naturel. C'est cette autoconsommation de gaz naturel qui conduit à l'émission de cent quarante-six mille tonnes (146 000 t) de gaz à effet de serre par année.

2270

Si on avait, au lieu d'avoir cette eau chaude, de la chaleur provenant, en anglais on appelle ça un "host" ou d'une autre entreprise aux côtés, donc on diminuerait les besoins de chaleur que nous, on doit apporter au GNL.

2275

Donc j'ai dit, théoriquement oui, on pourrait les baisser à zéro. Je pense que c'est farfelu de dire qu'on peut tous les baisser et recevoir la totalité de cette chaleur, mais oui, on peut baisser les émissions de gaz à effet de serre en recevant la chaleur de d'autres.

PAR M. DENIS L'HOMME:

Et ne faudrait-il pas – excusez!

2280 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y.

2285 **PAR M. DENIS L'HOMME:**

Il faudrait prendre en compte à ce moment-là les gaz à effet de serre générés par le fournisseur de chaleur?

2290 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Enfin, la boucle pourrait être faite très exactement, et on doit à la limite tenir compte aussi du fait que s'il y a une usine de congélation de légumes ou de viande, qu'ils auront moins à investir dans la production de son propre froid. Donc il y a aussi un bilan côté client du froid.

2295 Alors on peut faire l'analyse...

PAR M. DENIS L'HOMME:

C'est ce que ça prendrait, la boucle, le cycle total.

2300

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien sûr, et l'enveloppe d'analyse, absolument, merci monsieur L'Homme.

2305

RÉGIS CAUCHON

2310 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Régis Cauchon s'il vous plaît. Et on prendra une petite pause après.

PAR M. RÉGIS CAUCHON:

2315 Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonjour monsieur. On vous écoute.

2320

PAR M. RÉGIS CAUCHON:

2325 Question de précision, une question seulement! Est-il possible que le coefficient de frustration probable des résidents de Beaumont qui devrait découler de la perte de trois cent quarante-cinq millions (345 M\$) de revenus fiscaux sur quarante-cinq (45) ans et aussi, à l'inverse, celui de satisfaction de ceux de Lévis qui bénéficieront de ce pactole, pourront être de nature à fausser l'évaluation que la Santé publique compte faire des impacts psychosociaux résultant du projet Rabaska?

2330 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2335 D'accord. La question, évidemment est une question qui comporte sa réponse selon monsieur Cauchon. Alors on va pas présumer trop sur les intentions ni des intervenants ni du milieu récepteur, mais vous avez passé l'information que vous vouliez passer, d'accord.

Est-ce que la Ville de Beaumont a quelque chose à ajouter là-dessus, rapidement, sans engager une polémique?

PAR M. ANDRÉ GOULET:

2340 Non. Regardez, tout ce que je me limiterais à dire ce matin ici, bien sûr pas en mon nom personnel, mais au nom de la Municipalité, c'est que notre préoccupation actuellement, elle est centrée sur l'expression que la population a dit, a verbalisée, donc soixante-douze pour cent (72 %) de la population ne veut pas, donc nous, notre préoccupation est centrée
2345 uniquement pour soutenir la majorité de la population.

PAR LE PRÉSIDENT:

2350 Merci monsieur Goulet.

On va prendre une pause de quinze (15) minutes, et on reprend!

Attendez, attendez, monsieur Waaub a une question!

2355 **PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

2360 Je voulais poser une question, peut-être plus à monsieur Arbour, de savoir, bon, parfois on entend justement qu'il y a des méthodes économiques d'évaluation des impacts, et comme on a associé des impacts à des coûts, est-ce que c'est le genre de chose qu'on fait comme analyse dans le domaine?

PAR LE PRÉSIDENT:

Rapidement monsieur Arbour.

2365

PAR M. SIMON ARBOUR:

Bien, il est certain que l'amélioration de la santé économique on peut dire d'une population contribue à l'amélioration de la santé générale. On peut reprendre la vieille maxime, il vaut mieux être riche et en santé que pauvre et malade!

2370

Et c'est évident que dans notre analyse du projet, la comparaison, justement, entre les inconvénients ou les impacts psychosociaux du projet versus les bénéfices économiques et les bénéfices pour la santé que ça va apporter, c'est des éléments qu'on tient compte dans notre évaluation.

2375

Donc on ne tient pas seulement compte des effets négatifs d'un projet, on tient également compte des effets positifs.

2380

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci. Dix (10) minutes.

2385

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE
CHRISTIAN LÉVESQUE

2390

PAR LE PRÉSIDENT:

2395

Alors on reprend! Vers midi moins quart (12 h - $\frac{1}{4}$), on va voir si ça serait plus utile pour l'emploi du temps de tout le monde de continuer jusqu'à une heure (1 h) et puis c'est fini. Ou si j'estime qu'il y a plus qu'une heure et demie (1 $\frac{1}{2}$) qui nous attend, là, on reviendrait pour la séance de l'après-midi. Alors on évaluera ça ensemble, je vous informe du degré d'avancement du travail.

2400

Madame Caron qui prend la place de Philippe Delerue qui n'est pas avec nous.

Monsieur Christian Lévesque.

2405

Bonjour monsieur Lévesque, allez-y.

PAR M. CHRISTIAN LÉVESQUE:

2410

Bonjour monsieur le Président. C'est la première fois que je participe à des audiences du BAPE, puis j'aimerais...

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça vous plaît jusqu'à maintenant?

2415

PAR M. CHRISTIAN LÉVESQUE:

Oui, j'adore ça, surtout l'expérience qu'on en retire puis l'apprentissage.

2420

Mais comparativement à d'autres projets, j'aimerais voir comment est-ce que les experts évaluent le niveau de préparation de l'initiateur du projet? Si on le compare à d'autres BAPE, de quelle façon vous pourriez dire que le projet a été préparé?

PAR LE PRÉSIDENT:

2425

Je crois, si ça fait partie des attributs de fonction de monsieur Michon, allez-y. Comparativement à d'autres projets, comment vous évaluez ça?

PAR M. PIERRE MICHON:

2430 En général, les promoteurs sont quand même assez bien préparés lorsqu'ils se
présentent en audience. On pourrait qualifier, on pourrait donner une bonne note à monsieur
Kelly.

PAR LE PRÉSIDENT:

2435 Alors la note est donnée. Allez-y.

PAR M. CHRISTIAN LÉVESQUE:

2440 Cette question s'adresse à monsieur Kelly. Suivant la réception des diverses questions,
là, je prends le chapeau de président de la Chambre de commerce de Lévis, suivant la
réception des diverses questions soulevées au cours des derniers jours et des modifications
mineures qui pourraient être nécessaires afin de répondre à certaines demandes, est-ce que le
promoteur est toujours intéressé à implanter son projet à Lévis?

2445 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y monsieur Kelly.

2450 **PAR M. GLENN KELLY:**

Définitivement, monsieur le Président. Je pense que les derniers jours ont démontré
notre évaluation de ce site, l'importance de diminuer les impacts sur les personnes autour de
nous.

2455 Donc je crois que le site est toujours aussi important pour nous, et notre volonté ou
notre désir de développer le projet est toujours aussi important qu'avant.

PAR LE PRÉSIDENT:

2460 Merci.

PAR M. CHRISTIAN LÉVESQUE:

2465 Je vous remercie, puis on va vous souhaiter de bonnes vacances jusqu'au 22 janvier.

PAR LE PRÉSIDENT:

2470 Ça sera pas des vacances. Merci monsieur Lévesque.

PAR M. GLENN KELLY:

2475 Monsieur le Président, si vous me permettez de revenir sur une question, une petite précision de monsieur L'Homme sur les prix du Québec, Ontario et Manitoba. J'ai des extraits du rapport de Ressources naturelles Canada 2006.

2480 Les prix pour 2005 qui sont basés sur dix (10) ou onze (11) mois de réel et un (1) ou deux (2) mois de prévisions, dans le secteur résidentiel, en dollars par gigajoule, quinze et soixante-sept (15,67 \$/GJ) au Québec, treize et trente et un (13,31 \$/GJ) en Ontario et treize et quatre-vingt-onze (13,91 \$/GJ) au Manitoba.

Dans le secteur industriel, treize et soixante-trois (13,63/GJ) au Québec, dix et vingt-trois (10,23 \$/GJ) en Ontario et dix et quarante et un (10,41 \$/GJ) au Manitoba.

2485 Donc on peut voir que les prix du Québec sont quand même quinze (15 %) à vingt pour cent (20 %) plus hauts que l'Ontario et le Manitoba.

PAR LE PRÉSIDENT:

2490 Merci.

LOUIS DUCLOS

2495

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Louis Duclos est dans la salle? On vous attend.

2500 Bonjour monsieur Duclos.

PAR M. LOUIS DUCLOS:

2505 Bonjour monsieur le Président. Toute bonne chose a une fin, on est sur le point de terminer tout ça.

2510 Écoutez, comme vous savez, monsieur le Président, l'ex-ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, s'est prononcé en mars dernier contre le projet Rabaska pour des raisons de sécurité publique, d'acceptabilité sociale – et on voit les résultats du sondage qui ont été rendus publics par la Santé publique – et d'ordre légal. J'imagine qu'il devait référer au règlement de Beaumont et toutes les questions de zonage.

2515 Est-ce que vous pourriez demander au ministère de l'Environnement de déposer devant la Commission les études incluant le rapport faisant suite à la visite de monsieur Mulcair au terminal méthanier d'Everett à Boston, ces études-là, de façon à ce qu'on sache à partir de quoi que le ministre Mulcair en est arrivé à la conclusion que ce projet était inacceptable?

PAR LE PRÉSIDENT:

2520 Oui. Madame Simard, madame Diane Simard tout à l'heure, juste avant la pause, a évoqué la question et on a l'engagement, on va recevoir les comptes rendus des visites ministérielles à la fois pour la France en ce qui concerne le ministre en titre actuellement et la visite à Boston par l'ancien ministre de l'Environnement.

2525 Alors les comptes rendus de ces visites et les comptes rendus aussi des visites d'inspection faites au niveau fédéral seront déposées.

PAR M. LOUIS DUCLOS:

2530 Et ce sera public?

PAR LE PRÉSIDENT:

2535 Absolument, oui.

PAR M. LOUIS DUCLOS:

2540 Merci beaucoup. Alors ma première question, c'est déjà réglé. On s'améliore avec le temps!

2545 Deuxième question. Le promoteur affirme que son projet est essentiel afin de diversifier les sources d'approvisionnement du Québec en gaz naturel et de réduire ainsi sa dépendance à l'endroit de l'Ouest canadien dont les réserves ont diminué de quarante pour cent (40 %) depuis vingt (20) ans. Et ça, j'ai lu ça dans un document du ministère de l'Environnement, je crois ou de Ressources naturelles. Et dont la production sert de plus en plus à l'exploitation des sables bitumineux en Alberta.

2550 Alors pour les fins de la discussion, on accepte ça, on pourrait toujours en discuter, mais acceptons ça comme un fait accepté.

La consommation de gaz naturel au Québec présentement est d'environ cinq cents millions de pieds cubes (500 M pi³) par jour, et on prévoit que vers 2010, ce sera d'environ six cents millions de pieds cubes (600 M pi³). D'ailleurs, il est un peu étonnant qu'on soit à débattre pour ça aujourd'hui, alors qu'il n'y a jamais eu d'étude des véritables besoins énergétiques du

2555 Québec, une étude sérieuse comme ça a été demandé par l'Opposition officielle à l'Assemblée nationale, parce que je pense que c'était un préalable, mais on l'a pas, bon.

2560 Présentement, il y a deux (2) projets de ports méthaniers au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse qui ont reçu les autorisations réglementaires, il y a celui de Canaport à St.John Nouveau-Brunswick, un milliard de pieds cube (1 G pi^3) par jour. Rappelons-nous qu'au Québec, au moment où ça deviendra opérationnel, nos besoins sont de six cents millions (600 M pi^3), et Bear Head à Point Tupper qui rencontre certains problèmes, mais de toute façon, si ce sont des opérations si rentables, tôt ou tard quelqu'un va se porter acquéreur, puisque les autorisations ont été obtenues, ça va procéder.

2565 Il y a un troisième projet, le projet de Keltic à Goldboro en Nouvelle-Écosse qui est de même capacité également, un milliard de pieds cubes (1 G pi^3) par jour. Donc on peut dire qu'il y a, sans compter ce qui va se faire sur la côte du Maine dans la baie de Passamaquoddy, alors donc on a trois milliards (3 G pi^3) de potentiel de pieds cubes par jour, les besoins du Québec, six cents-six cent cinquante millions (600 M pi^3 - 650 M pi^3) en 2010-2012...

PAR LE PRÉSIDENT:

Cette question a d'ailleurs été posée aussi ce matin.

2575

PAR M. LOUIS DUCLOS:

Ah, ça a été posé?

2580 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Exactement, exactement en ces termes.

PAR M. LOUIS DUCLOS:

2585

Mais pourquoi on me l'a pas dit?

PAR LE PRÉSIDENT:

2590 Monsieur Kelly a donné la réponse à la question.

Alors pour monsieur Duclos, alors la question, est-ce qu'on peut pas couvrir...

PAR M. LOUIS DUCLOS:

2595

Mais est-ce qu'on pourrait pas s'approvisionner par le Portland National Gas Transmission System dont Gaz Métro, je pense, possède une participation de peut-être vingt pour cent (20 %) dans l'équité de ce système-là?

2600

PAR LE PRÉSIDENT:

La question a été posée exactement dans ces termes-là, alors pourquoi le Québec, rapidement, ne peut pas s'approvisionner à partir...

2605

PAR M. LOUIS DUCLOS:

Et j'ajoute une chose cependant! C'est que c'est à peu près à mille-quinze cents kilomètres (1000 km-1500 km) de Québec. Depuis des années, on s'approvisionne sur une distance de quatre mille kilomètres (4000 km), j'imagine que les prix seraient encore plus intéressants.

2610

Alors pourquoi est-ce qu'on condamne des populations à vivre avec cette épée de Damoclès au-dessus de leurs têtes alors que les besoins qui existent probablement pourraient être comblés autrement, et tout le monde serait heureux, sauf évidemment les investisseurs, le consortium, qui eux voient évidemment, voient le pactole et les dollars qui s'amènent?

2615

PAR LE PRÉSIDENT:

On a compris la question. Je vous invite à lire la transcription de la séance de ce matin. Monsieur Kelly, rapidement.

2620

PAR M. GLENN KELLY:

Hé ce qu'on est méchant, les promoteurs!

2625

Pour reprendre la question de ce matin, un par un, le projet de Bear Head est mort. Le projet de Keltic Petrochemicals, c'est un projet qui se justifie économiquement, où le "business case" ou le plan d'affaires du projet, c'est de l'importation, notamment pour l'industrie pétrochimique autour. C'est pas un projet qui, je dirais que c'est un projet papier pour le moment.

2630

Reste le projet de Canaport qui est en construction, projet appartenant à Irving et Repsol.

2635 Donc sur les trois (3) Bcf par jour, je pense que c'est illusoire de penser qu'il va rentrer
trois (3) Bcf par jour dans l'est canadien, mais si tel était le cas, on doit quand même transporter
ce gaz naturel là jusqu'au Québec.

2640 Comme j'indiquais hier, le gazoduc de Maritime and Northeast qui descend aux États-
Unis est un des gazoducs où ce que le coût de transport est très élevé, parce qu'il est
relativement nouveau.

2645 Si on veut faire passer maintenant, et c'est traité dans l'étude d'impact, il y a deux (2)
routes qu'on pourrait prendre pour emmener le gaz au Québec, la route sud, descendre et
remonter PNGTS ou mettre un nouveau gazoduc en place vers le nord et l'emmener
directement au Québec. Mettre la nouvelle route en place vers le nord, j'ai avancé le chiffre de
sept cent cinquante millions (750 M\$), ça pourrait être plus, dépendant de la quantité de gaz
qu'on veut emmener. Descendre vers le sud, on doit louper, louper, ça veut dire ajouter
2650 d'autres tuyaux, d'autres stations de compression sur Maritime and Northeast dont le coût de
transport est déjà assez élevé et faire des modifications au réseau de PNGTS pour remonter le
gaz naturel jusqu'au Québec.

2655 Somme toute, j'essaie de le dire d'une façon différente de ce matin, c'est pas
économique de "sighter" le site là-bas pour emmener le gaz dans le marché du Québec, soit
par une voie ou par l'autre, compte tenu des coûts de transports qui vont être très élevés.

2660 Maintenant, sur la deuxième partie de la question sur le coût de transport provenant de
l'Ouest canadien, réseau qui est en place depuis longtemps, réseau amorti, et donc le coût de
transport qui est très très compétitif aujourd'hui. Ce qui diffère beaucoup avec un nouveau
réseau de transport à être mis en place.

2665 Et juste un dernier point, monsieur le Président, est-ce que le Québec ou l'Opposition
devrait, comme le demande l'Opposition, monsieur Duclos parlait, mais l'Opposition a aussi
émis une politique énergétique, "L'énergie au service du Québec, une perspective de
développement durable", et cette politique énergétique soulignait aussi l'importance pour le
Québec de compter sur des approvisionnements gaziers complémentaires; et elle reconnaissait
aussi la nécessité de diversifier nos sources d'approvisionnement et l'impact positif qu'aurait sur
l'environnement la disponibilité accrue de gaz naturel à meilleur prix.

2670 Donc c'est pas quelque chose de nouveau qu'on veuille au Québec augmenter notre
offre de gaz naturel, et ce n'est pas relié à un parti ou à l'autre, c'est constant depuis plusieurs
années.

PAR LE PRÉSIDENT:

2675 Donc il y a convergence pour ce qui est de l'opinion des deux (2) grandes familles
politiques du Québec par rapport au gaz naturel.

PAR M. LOUIS DUCLOS:

2680 On fera pas un débat là-dessus, mais il y a eu une résolution qui a été passée...

PAR LE PRÉSIDENT:

2685 Monsieur Duclos, vous allez...

PAR M. LOUIS DUCLOS:

Ça, je pourrais en parler longuement.

2690 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça serait intéressant, peut-être effectivement en audience, s'il y a la continuité ou les discontinuités dans la Stratégie québécoise en matière d'énergie, ce serait intéressant de faire le bilan ensemble, ce serait très utile d'ailleurs.

2695

PAR M. LOUIS DUCLOS:

2700 Si c'est rentable de faire traverser ça sur une distance de quatre mille kilomètres (4000 km), j'imagine qu'avec la technologie, on peut toujours s'organiser pour le faire sur une distance de quinze cents (1500 km).

PAR LE PRÉSIDENT:

2705 Mais la réponse était à l'effet que le réseau de distribution de l'Ouest est déjà amorti.

PAR M. LOUIS DUCLOS:

Bien oui, il sera amorti tôt ou tard.

2710 **PAR M. GLENN KELLY:**

2715 Monsieur le Président, le coût de transport, pour transporter du gaz de l'Ouest canadien au Québec est moindre que le coût de transport pour transporter du gaz de Goldboro au Nouveau-Brunswick à Boston. Et que la distance est beaucoup moindre, mais c'est un réseau nouveau.

PAR LE PRÉSIDENT:

2720 D'accord. Alors on va vous écouter, monsieur Duclos, on espère que vous allez être des nôtres?

PAR M. LOUIS DUCLOS:

Ah bien sûr.

2725 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors voilà.

PAR M. LOUIS DUCLOS:

2730

Je vais même sacrifier le réveillon de Noël, merci!

PAR LE PRÉSIDENT:

2735

Merci monsieur Duclos.

Rapidement, je vous ai dit, on a reçu une demande pour reporter la deuxième partie de l'audience, je vous ai dit que la Commission va examiner les implications de ça. Vous savez que nous sommes pénalisés par, pas seulement une date butoir que le ministre décide, que le Conseil des ministres nous impose, la date d'échéance du rapport, mais on a la période des Fêtes. Alors si on retarde, ça a des implications par rapport à notre capacité comme Commission d'analyser l'information, etc., le côté analytique, enquête et rédaction.

2740

L'exercice pourrait s'assimiler de temps en temps à une quadrature du cercle, mais on va faire ce qui est nécessaire pour pouvoir faire les accommodements, tous les accommodements possibles à tout le monde.

2745

Il y a monsieur Meurant de la Ville de Lévis qui aimerait apporter quelques précisions, rapidement monsieur Meurant.?

2750

PAR M. PHILIPPE MEURANT:

Oui monsieur le Président. Alors il y a eu quelques questions de posées ce matin, on me demandait d'y répondre dans la mesure du possible.

2755

La première étant liée à la possibilité que les entreprises s'implantent en lien avec Rabaska pour développer ce qu'on appelle la filière du froid sur les terrains qui sont situés à l'ouest du site d'implantation de Rabaska. Alors deux (2) choses!

2760

La première, c'est que dans l'avis de recevabilité que la Ville a émis en date du 13 mars 2006 concernant l'étude d'impact de Rabaska, elle l'a fait auprès de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, il était clairement indiqué que nous avons effectivement un intérêt à cet égard, qu'on demandait en fait au promoteur, à l'initiateur de nous décrire un peu le

2765 potentiel qui pouvait éventuellement se rattacher à la filière du froid, et la Ville se réservant bien sûr le droit d'autoriser – pardon!

2770 Alors ce que je mentionnais, donc c'est que dans notre avis de recevabilité du 13 mars 2006, un avis qui a été adopté par résolution du conseil municipal, la Ville a indiqué son intérêt à ce que le promoteur fasse valoir un peu le potentiel qui pouvait se rattacher à la valorisation des rejets thermiques. La Ville se réservant le droit d'autoriser et au besoin, de réglementer bien sûr aussi de tels usages.

2775 Donc il y a aucune, je dirais, il y a un intérêt mais il y a pas d'accord de principe dans l'état actuel des choses pour que ce genre de développement se fasse.

2780 Si ça devait se faire par contre, on a déjà prévu la possibilité de pouvoir donc réaliser un tel développement de nouveau si le besoin était effectivement confirmé, que le Conseil municipal adhérerait également à la chose, qu'il autorisait un processus d'amendement réglementaire. La possibilité effectivement est que ce développement se fasse entre le site d'implantation de Rabaska et ce qu'on appelle la route Lallemand dans la continuité de la desserte autoroutière du Parc industriel de Lauzon.

C'est une possibilité sans plus.

2785 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, merci.

2790

RICHARD TREMBLAY

PAR LE PRÉSIDENT:

2795 Monsieur Richard Tremblay s'il vous plaît.

Monsieur Tremblay, bonjour.

2800 **PAR M. RICHARD TREMBLAY:**

2805 Bonjour monsieur Samak. Ma première question, c'est sur le milieu, je crois qu'on dit halieutique, le milieu marin. Étant plongeur amateur, et on s'intéresse beaucoup au côté sous-marinier si on peut dire du plan d'eau, on sait aussi que l'Armée canadienne a déjà donné un de ses bateaux pour le faire couler devant Rimouski pour s'en servir comme récif artificiel pour attirer des plongeurs et du tourisme. C'est-à-dire qu'on croit vraiment qu'une vie biologique peut se développer autour de ça.

J'ai entendu durant la semaine une phrase qui a dit que d'un point de vue règlement, je crois que c'est le ministère fédéral, ne reconnaît pas le remplacement de récifs artificiels comme mesure d'atténuation ou de remplacement.

2810

Ma question est la suivante! Mais est-ce qu'il y a quelqu'un à un ministère qui a mesuré quand même, qui l'a mesuré, même si on le reconnaît pas comme mesure de remplacement, et on ne remplace pas de récif actuellement, on en crée un, est-ce qu'on a mesuré l'apport d'un récif artificiel?

2815

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Breton d'abord, puis après, monsieur Simpson. Avez-vous quelque chose à dire là-dessus?

2820

PAR M. LOUIS BRETON:

Je retournerais la question à monsieur Simpson, c'est plus du côté de Pêches et Océans.

2825

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Monsieur Simpson, allez-y.

2830

PAR M. YVES SIMPSON:

Je sais que les experts de l'habitat du poisson, je crois, comme Claude Brassard l'a dit lorsqu'il était présent au cours de la séance thématique sur les impacts du milieu naturel, ne reconnaissaient pas nécessairement en fait ces structures-là comme pouvant compenser des pertes d'habitat du poisson.

2835

Donc dans ce contexte-là, l'application de la Loi sur les pêches, à travers la mise en œuvre de la Politique de gestion de l'habitat du poisson, va travailler avec le promoteur pour essayer de compenser les pertes qui sont associées aux structures en rive et aux structures en eau.

2840

Donc ce point de vue là est que l'amélioration potentielle qui peut être associée à une structure en eau n'est pas prise en compte dans l'entente de compensation. Donc on demande au promoteur d'établir une compensation qui est l'équivalent de la destruction associée aux structures.

2845

PAR M. RICHARD TREMBLAY:

2850 Je suis d'accord, mais comme complément, on ne parle pas pour le compter. Je suis d'accord avec vous que même si c'est créé, on le compte pas. Mais est-ce que quelqu'un l'a mesuré quand même?

PAR LE PRÉSIDENT:

2855 La question, est-ce que Pêches et Océans a évalué la valeur de ces structures en termes de support et d'ancrage?

PAR M. YVES SIMPSON:

2860 À ma connaissance dans l'analyse, je ne crois pas que ça a été fait, mais je pourrais vérifier auprès des analystes de l'habitat du poisson.

PAR LE PRÉSIDENT:

2865 Est-ce que vous pouvez nous éclairer aussi, étant donné, si c'est vrai que l'analyse n'a pas été faite, qu'est-ce qui sous-tend, qu'est-ce qui appuie l'approche réglementaire à l'effet que ça ne peut pas être considéré comme remplacement, quand on décide que tel moyen est exclu, ça présume déjà qu'il a été évalué quelque part? Alors c'est juste pour comprendre la logique qui sous-tend l'approche.

2870

PAR M. YVES SIMPSON:

2875 Bien, j'imagine que ça a été évalué globalement dans la mise en œuvre et puis dans l'approche de Pêches et Océans dans l'application de la Politique de compensation de l'habitat du poisson, la Politique de gestion de l'habitat du poisson. Je pense que c'est une réflexion qui a eu lieu en amont mais non pas spécifiquement projet par projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

2880 Monsieur Kelly, le projet, comment vous prévoyez la possibilité de vous conformer aux exigences de Pêches et Océans Canada?

PAR M. GLENN KELLY:

2885 Monsieur Comtois, mais avant que monsieur Comtois réponde, en autant que la mesure de compensation n'est pas la demande à Rabaska de faire couler un de ses navires pour former un récif!

PAR M. YVES COMTOIS:

2890

Bien, pour répondre, à ma connaissance, il y a eu une expérience de faite au large de la Gaspésie avec un navire, et probablement qu'il y a eu un suivi peut-être du côté de Pêches et Océans, mais c'est ce que j'en sais.

2895

PAR M. YVES SIMPSON:

Ça pourrait être à vérifier, monsieur le Président. Je pourrai vous revenir.

PAR LE PRÉSIDENT:

2900

D'accord. Monsieur Breton a quelque chose à ajouter?

PAR M. LOUIS BRETON:

2905

Juste un complément, monsieur le Président. Monsieur fait référence au projet du Nipigon, j'ai participé à l'examen environnemental du Nipigon et de souvenance, mes collègues du MPO ont fait l'examen de ce que monsieur demande, à savoir la contribution d'une structure comme le Nipigon en termes de récif artificiel...

2910

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc l'évaluation existe.

PAR M. LOUIS BRETON:

2915

Oui, dans le dossier du Nipigon. C'est sur le registre public de l'Agence.

PAR LE PRÉSIDENT:

2920

Excellent.

PAR M. RICHARD TREMBLAY:

2925

Ma deuxième question, ça, c'est plus de mon domaine, vous allez le reconnaître.

2930

En avril 91, il y avait un article qui se titrait comme suit "Petresa un autre mort-né". On fait l'état de perte éventuelle d'un projet qui devait s'implanter à Saint-Romuald à l'époque, qui a finalement été réalisé ailleurs. Puis principalement, cette décision a été prise là lorsqu'il y a des groupes de position qui se sont levés, des groupes selon l'article qui a été cité, comme le GIRAM.

Il s'agissait à l'époque d'une usine, je pourrais vous dire le nom, d'alkylbenzène, mais c'était une usine qui fabriquait des détergents biodégradables.

2935 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors la question?

2940 **PAR M. RICHARD TREMBLAY:**

La question, ça devait créer soixante-dix (70) emplois. Ce mouvement-là a eu aussi comme cause de créer un mouvement qui a commencé à refuser aussi d'autres projets, comme le déchargement de Lauralco qui s'est retrouvé à Trois-Rivières.

2945 Il y a aussi un autre projet qui s'appelait le projet de four à silice d'Echavaria qui devait utiliser les technologies de canon à plasma, de four à plasma qui permet des combustions presque parfaites pour ce qui est des sources organiques.

2950 Avec tous ces événements-là qui se sont trouvés d'autres lieux pour se réaliser, puis considérant aussi le mouvement des investisseurs dans d'autres régions, et puis les impacts que ça peut avoir aussi comme sur tous les domaines, sur tout le psychosocial et tout et tout, est-ce que quelqu'un qui a évalué qu'est-ce que ça aurait, le fait que si on renvoie un autre signal comme ça, qu'on ne veut pas un projet majeur? C'est-à-dire quel sera le retard que d'autres projets pourront avoir, le développement de d'autres régions?

2955 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2960 D'accord. Alors évidemment que ce soit GIRAM ou un autre organisme, c'est le propre de l'engagement démocratique et des débats évidemment. C'est la force du système que nous avons.

2965 Maintenant, les investissements se décident en fonction de plusieurs critères. Alors j'imagine que si ce projet ne se réalise pas, on a déjà l'information sur les impacts positifs du projet sur le plan de l'emploi, investissement, etc., etc., mais également le potentiel structurant.

Alors ce serait finalement, cela ne se réalisera pas, alors c'est l'information qu'on possède déjà.

2970 **PAR M. RICHARD TREMBLAY:**

On a seulement l'information si ça se réalise, mais si ça se réalise pas, c'est-à-dire en résumé, on ne fait pas une analyse...

PAR LE PRÉSIDENT:

2975

C'est-à-dire, l'hypothèse, ce serait que les retombées positives du projet ne se matérialiseront pas.

PAR M. RICHARD TREMBLAY:

2980

OK. Ça veut dire que dans l'étude environnementale ou à quelque part, il y a personne qui fait ce côté-là? Si le projet ne se réalisera pas, qu'est-ce qui se passe comme effet?

PAR LE PRÉSIDENT:

2985

Oui, parce que c'est vraiment un jeu à somme nulle ici, c'est clair.

PAR M. RICHARD TREMBLAY:

2990

OK, je vous remercie beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

2995

Merci monsieur Tremblay.

PIERRETTE BÉLANGER

3000

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Pierrette Bélanger.

Bonjour madame Bélanger.

3005

PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:

Bonjour monsieur le Président.

3010

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y avec vos deux (2) questions.

PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:

3015

Je reviens, j'ai changé, j'ai plein de questions sur l'environnement, mais je reviens sur la justification du projet.

3020

Je veux d'abord rappeler que c'est suite à un avis public sans publicité que le gouvernement du Québec avait fait sa consultation publique concernant la fameuse stratégie de politique énergétique, sa politique énergétique, non pas sa stratégie, et ça avait lieu pendant la Conférence mondiale sur les changements climatiques où tous les gens qui sont intéressés à l'environnement étaient présents. Alors il est loin d'être sûr que tous les citoyens du Québec ont donné un assentiment à cette politique énergétique, et que le gaz naturel est un choix de développement.

3025

3030

Maintenant, je comprends que le gouvernement veuille sécuriser les acquis qui proviennent de l'Alberta. Alors Rabaska, pour ça, fait valoir que l'apport de l'Alberta est mis en cause. Je ne suis pas certaine, hier soir j'étais super fatiguée, et je ne suis pas certaine d'avoir bien compris monsieur Ronald Richard qui, selon moi, a affirmé que...

PAR LE PRÉSIDENT:

3035

Prenez votre temps!

PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:

3040

Selon moi, il a affirmé que l'Alberta va continuer à produire du gaz naturel. Et pour avoir lu avec grand intérêt un projet dont on parle peu ou pas ici, le projet Kitimat sur la côte ouest bien sûr, c'est loin de chez nous, c'est très clair que nous demeurons dans l'est, parce qu'on ne parle que de l'est, mais il demeure que nous voulons évaluer le projet dans le contexte canadien.

3045

Alors Kitimat qui s'est installé d'ailleurs à quatorze kilomètres (14 km), entre onze (11 km) et quatorze kilomètres (14 km) des citoyens dans un secteur industriel, a présenté, et je crois que ça a été reçu, disons que j'ai pas revu toute l'étude d'impact après l'acceptation par le fédéral, mais dans ses plans était l'installation d'un gazoduc qui communiquait, l'endroit où il est placé à Kitimat, jusqu'à la ville de Kitimat, mais à Washington, etc., et aussi il y a un gazoduc qui se rend en Alberta pour les sables bitumineux.

3050

3055

Alors si Kitimat fournit les sables bitumineux, je crois pas que ce soit demain matin qu'on arrête d'avoir du gaz naturel de l'Alberta. Et même si l'Alberta décidait pour son environnement de ne pas continuer cette exploitation au mépris de l'environnement, Kitimat étant rendu en Alberta, je pense qu'il pourrait très bien prendre les mêmes tuyaux de gaz de TransCanada Pipeline pour nous apporter du gaz au Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors la question?

3060

PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:

La question...

3065

PAR LE PRÉSIDENT:

Parce que cet aspect a été couvert à deux-trois (2-3) reprises. Monsieur Kelly, fort à parier, va donner la même réponse concernant l'effet positif d'augmenter l'offre au Québec. Mais allez-y avec la question.

3070

PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:

Ma question, c'est que, bon, Rabaska s'est soustrait de la juridiction de l'ONE et bien sûr, nous avons pas pu avoir un contact direct avec l'ONE ici...

3075

PAR LE PRÉSIDENT:

L'ONE, on a demandé leur contribution, ils se sont engagés à donner des réponses par écrit aux questions.

3080

PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:

Oui, je dis bien, monsieur le Président, un contact direct avec eux.

3085

PAR LE PRÉSIDENT:

Ils voudront pas, parce qu'ils voudraient se réserver la liberté de rendre des décisions à caractère quasi judiciaire et voudraient pas que leur présence présume sur d'éventuelles décisions qu'ils pourraient avoir à prendre.

3090

PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:

Oui, je comprends, mais je veux faire ressortir que c'est Rabaska qui s'est désisté de la juridiction de l'ONE.

3095

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Alors la question?

3100 **PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:**

Et ma question, je veux m'assurer, monsieur le Président, parce que ce regard sur la situation énergétique au Canada, on devait le regarder au complet, et j'ai pas entendu de la part du fédéral aucune prévision de demande de gaz naturel ici. Peut-être que j'en ai perdu des bouts.

3105

Je vous demande, à la Commission, de compléter pour ce qui a trait à l'ensemble. Parce que selon le gouvernement du Québec, on fait encore partie du Canada.

3110 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va demander à Ressources naturelles Canada de fournir à la Commission le profil énergétique du pays et les projections selon leur évaluation.

3115 **PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:**

Avec l'implication sur le gaz naturel, parce que Kitimat...

PAR LE PRÉSIDENT:

3120

On va demander tout le profil avec toutes les composantes, y compris gaz naturel et autres.

PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:

3125

OK, je comprends que vous voulez que j'arrête sur ce sujet?

PAR LE PRÉSIDENT:

3130

Non. C'est-à-dire, vous avez déjà fait prévaloir votre point de vue qui est au-delà de la question, alors je vous dis qu'on va chercher toute l'information concernant le contexte énergétique.

PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:

3135

Je voulais juste ajouter, concernant le prix, en situation comme nous sommes ici aujourd'hui, monsieur le Président, à des questions de résidents de Kitimat, de la ville de Kitimat, le promoteur Galveston qui est un promoteur qui vient de l'Alberta, il doit s'y connaître en gaz naturel et au niveau des interconnexions, il a répondu à un résident qui disait, est-ce que nous allons pouvoir, compte tenu que vous êtes à Kitimat, avoir un prix préférentiel, et le promoteur a répondu: vous n'aurez pas le prix préférentiel, c'est le prix continental.

3140

PAR LE PRÉSIDENT:

3145 D'accord. Maintenant, juste pour la question?

PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:

3150 Ma question, c'était juste parce que je voulais vérifier que vous...

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, on va obtenir l'information pour vous, d'accord.

3155 **PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:**

Et vous me confirmez que vous allez le faire et je vous en remercie.

3160 Mon autre question! Pour les heures et les nuits de sommeil perdu, pour les heures de sport et de loisirs en famille, étudier et comprendre l'évaluation environnementale et conséquemment pour la perte de forme physique et de santé globale et éventuellement, si le projet s'installait, pour la perte de la vue et de la proximité du fleuve, pour la perte possible de nos puits, pour la perte d'air pur, pour la perte de qualité de vie, pour la perte de notre milieu de vie, est-ce que le gouvernement du Québec et Rabaska donneront des redevances pour chaque mètre cube de GNL vendu, tout comme Alcan devra donner au gouvernement du Québec des redevances pour des argents que le gouvernement investit? Nous, nous investissons de notre santé et de nos milieux de vie.

3165

PAR LE PRÉSIDENT:

3170 D'accord. Merci madame Bélanger. Alors monsieur Kelly, avez-vous quelque chose à ajouter par rapport à la question?

3175 Pardonnez-moi, monsieur Kelly! Votre résidence est par rapport au site potentiel du projet?

PAR M. MICHEL BOULIANNE:

3180 Selon les cartes de Rabaska, j'ai tenté de mesurer avec les petites mesures, bon, des fois ça me donne sept cent cinquante (750 m), d'autres fois ça me donne huit cents (800 m), d'autre fois ça me donne huit cent cinquante (850 m), mais chose certaine, le fameux tuyau cryogénique dont j'appréhende beaucoup la construction est à quatre cent cinquante (450 m).

PAR LE PRÉSIDENT:

3185

D'accord. Monsieur Kelly, allez-y, vous avez quelque chose à dire à propos de la question?

PAR M. GLENN KELLY:

3190

Je crois que la question était, est-ce que le gouvernement du Québec et Rabaska vont donner une redevance par mètre cube de gaz naturel, ce n'est pas prévu.

3195

Rabaska va payer de ses taxes aux trois (3) niveaux, fédéral, provincial et municipal. On va aussi réinvestir dans la communauté, le cinq cent mille (500 000 \$) ou près de cinq cent mille dollars (500 000 \$) qui est prévu pour la revalorisation du Parc de la Martinière, ou la valorisation, excusez-moi, du Parc de la Martinière. Trois cent mille dollars (300 000 \$) qui est prévu pour investir dans le transport en commun à Lévis pour promouvoir cette forme de transport en commun.

3200

Et notre engagement pour la partie nord de nos terrains, de les garder sous leur forme actuelle, c'est-à-dire l'activité agricole. Donc on fait nos efforts.

PAR LE PRÉSIDENT:

3205

Madame Bélanger, ce serait l'opportunité de déléguer une redevance par rapport aux ventes d'énergie associées au projet. Évidemment, le sujet est toujours d'actualité par rapport à la stratégie générale en matière d'énergie et émissions carboniques, etc.

3210

Alors on va recevoir vos idées là-dessus. Mais c'est évidemment le gouvernement qui doit décider sur l'opportunité de le faire ou pas.

Le rapport, le cas échéant, va refléter vos opinions là-dessus.

3215

PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:

Merci. Avant de terminer, je veux juste vérifier, c'est qu'au mois de mars, nous avons été invités à présenter des questions et des commentaires, et je comprends que le ministère du Développement durable a comme ramassé les questions puis les a fusionnées.

3220

Par ailleurs, il y a une question que j'avais posée, que je n'ai jamais vue à nulle part, comme quelques autres questions d'ailleurs, et j'aimerais pouvoir avoir une réponse à cette question précise.

3225 **PAR LE PRÉSIDENT:**

La question étant?

3230 **PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:**

Vous me permettez?

PAR LE PRÉSIDENT:

3235 Oui.

PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:

3240 Rabaska fait-il part dans l'étude d'impact des montants alloués à la publicité, à la promotion du projet, dépliants, rencontre des milieux d'affaires et des politiciens, tournée sur le Louis Jolliet le 16 juin avec la Chambre de commerce, paiement des lobbyistes, etc., et des argents en contrepartie mis à la consultation du groupe de citoyens du secteur de cinq kilomètres carrés (5 km²) autour?

3245 **PAR LE PRÉSIDENT:**

3250 Alors la question ayant un volet qui concerne Rabaska, qui concerne le projet, un autre qui concerne le gouvernement, je sais que le gouvernement fédéral, par le biais de l'Agence canadienne, met des fonds à la disposition des organismes et regroupements locaux pour ou contre le projet.

Alors l'information, on va demander à l'Agence de fournir l'information sur la somme d'argent qu'elle a rendu disponible aux citoyens.

3255 Pas nécessairement tout de suite, mais l'information va être disponible.

Monsieur Kelly a quelque chose?

PAR M. GLENN KELLY:

3260 C'est une question qui avait été abordée lors des premiers jours. On va revenir avec une réponse, mais si vous me permettez "we're damned if you do damned..."

PAR LE PRÉSIDENT:

3265 Indeed.

PAR M. GLENN KELLY:

3270 Je veux juste adresser la question de promotion et de publicité, et on disait de Rabaska, lorsque je suis entré dans le projet, qu'on ne répondait pas aux questions des citoyens, on ne partageait pas d'information, etc., etc.

3275 C'était une période très difficile du projet, on regardait quatre (4) sites, on ne pouvait répondre en détail, parce que nos travaux étaient pas faits en détail. Et dans le souci d'informer, on a, comme vous le savez, fait parvenir les dépliants d'information, quatre (4) dépliants d'information, le résumé de l'étude d'impact et c'est viré contre nous comme de la promotion et de la propagande et de la publicité.

3280 Je veux juste dire qu'on a des exigences en termes d'information et de consultation à remplir d'un côté, et d'un autre côté, c'est perçu comme peut-être une tentative de Rabaska de manipuler. Ce n'est pas le cas, c'est dans l'objectif d'informer la population que c'est fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

3285 La mise au point est faite, d'accord.

Et s'il y a de l'information qui pourrait en partie couvrir ce que madame Bélanger cherche...

3290

PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:

3295 Pour ma part, je considère l'information comme de l'information, monsieur le Président. Je suis travailleuse sociale, et j'en ai fait beaucoup d'information et de consultation, il y a une marge entre les deux (2), monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

3300 D'accord, merci beaucoup madame Bélanger.

Je vous informe que j'ai huit (8) inscriptions sur le registre, alors je vais passer rapidement. Je vais consulter la salle s'ils préfèrent interrompre la séance et revenir en après-midi ou continuer jusqu'à une heure et demie (1 ½). Je vais vous poser la question tout à l'heure.

3305

3310

GISÈLE LAMOUREUX

PAR LE PRÉSIDENT:

3315 Madame Gisèle Lamoureux.

Bonjour madame Lamoureux.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

3320

Bonjour monsieur Samak. J'aurai besoin si possible de la figure 2 qui est dans l'inventaire de la végétation et des plantes rares, été 2005. C'est un rapport de Genivar Groupe-conseil qui a été déposé en avril 2006, puis il y a un inventaire 2004-2005 de la végétation et des plantes rares dans l'estuaire fluvial de la zone d'étude.

3325

PAR LE PRÉSIDENT:

Du calme dans la salle s'il vous plaît.

3330 **PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:**

En attendant, c'est pas ma question, mais hier j'ai parlé d'un article dans Le Devoir. Monsieur Michon m'a dit qu'il y avait un document plus officiel que ça avec des renseignements mieux étalés, je l'ai reçu cette nuit, mais ce matin, mon ordinateur était pro Rabaska, puis il a refusé de l'imprimer!

3335

Est-ce que je peux demander à monsieur Michon de déposer ce document-là, auprès de la Commission, pas pour moi, mais pour tout le monde?

3340 **PAR M. PIERRE MICHON:**

C'est pas moi qui vous l'ai envoyé cette nuit, ça, c'est sûr, parce que je l'ai pas déposé. Je l'ai pas déposé encore.

3345 **PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:**

C'est un document qui s'appelle "Démarche d'autorisation des projets", vous savez de quoi je parle?

3350 **PAR M. PIERRE MICHON:**

Oui, tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

3355

Alors le document en question?

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

3360

Je veux vous signaler que je vais vous déposer l'article de la revue Nature dont je me suis servie pour évaluer à deux milliards...

PAR LE PRÉSIDENT:

3365

La valeur économique des services du milieu naturel.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

3370

Merci. Vous trouvez pas la figure? Oh, c'est bien la première fois que ça arrive!

PAR M. GLENN KELLY:

3375

On est dans le document de Genivar, on a une figure 1. Excusez, on n'a pas la bonne étude!

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

3380

En attendant, ceux qui parlent bien l'anglais, vous semblez bien vous débrouiller en anglais, monsieur le Président, et monsieur Kelly aussi, quand on dit "go Rabaska", ça peut vouloir dire "let's go", puis ça peut vouloir dire aussi comme "go Bush, va-t-en!"

PAR LE PRÉSIDENT:

3385

C'est la beauté poétique de l'ambiguïté.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

3390

C'est peut-être des anti Rabaska qui ont mis les pancartes!

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors on vous écoute, madame, allez-y avec votre question.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

3395

On trouve pas la figure?

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y, et puis au besoin...

3400

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

Je vais passer par-dessus ça, parce que sans la figure, je peux pas. Mais si vous me permettez, j'irai vous montrer la figure. C'est une question très courte sans préambule.

3405

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'on pourrait avoir plus de précision? Le tome, l'annexe.

3410

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

C'est quelque chose qu'on a trouvé sur le site de l'Agence fédérale, je crois.

PAR LE PRÉSIDENT:

3415

Est-ce qu'il y a un titre?

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

3420

C'est bien marqué "Projet Rabaska, inventaire 2004-2005, la végétation et les plantes rares".

PAR M. GLENN KELLY:

3425

Est-ce qu'on peut aller la voir?

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

3430

Oui, certainement.

Je comprends, c'est purement technique, qu'est-ce que ça voulait dire telle ligne. Si je pouvais aller vous voir puis vous le demander en dehors de l'audience. C'est sans intérêt pour le public.

3435

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, très bien.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

3440

C'était juste une petite affaire en passant, bon.

Monsieur Comtois hier – ma question est bicéphale, mais avec une toute petite tête puis une autre un petit peu plus grosse!

3445

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y.

3450

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

Vous avez parlé hier, monsieur Comtois...

PAR LE PRÉSIDENT:

3455

À nous, madame!

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

3460

Excusez-moi. Monsieur Comtois a parlé de ponceaux en dessous du chemin dans la tourbière, est-ce que vous pouvez me dire quelle est la dimension de ces ponceaux-là?

Est-ce que c'est des tuyaux de quatre pouces (4 po), de deux pieds (2 pi), de trois pieds (3 pi)?

3465

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Comtois.

3470

PAR M. YVES COMTOIS:

Je parle pas de tuyaux de trois pieds (3 pi) ou quatre pieds (4 pi), là. Je vous dirais que c'est plutôt de l'ordre d'un pied (1 pi) à peu près. Il y en a quelques-uns, je crois, mais je peux pas vous dire le nombre non plus.

3475

Mais ce qu'on a constaté, c'est qu'effectivement, de place en place il y avait des tuyaux de PVC qui avaient été installés de part et d'autre.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

3480

Des tuyaux de PVC genre drainage agricole ou quelque chose comme ça ou un peu plus gros?

PAR M. YVES COMTOIS:

3485

Oui, bien enfin, des tuyaux en PVC.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

3490

OK, c'est juste ça que je voulais savoir.

Ma véritable question, c'est plus, on parle d'une nappe de surface, d'une nappe phréatique par rapport à la tourbière toujours, et on se demande s'il y a une connexion entre les deux (2).

3495

Bon, moi, je suis pas ferrée dans ces questions hydrauliques, il y en a d'autres qui le sont ici. J'ai l'habitude de parler de nappe phréatique, c'est comme la nappe qui est en surface, et d'aquifère quand on est dans des nappes souterraines.

3500

Mais là, dans ce cas-là, qu'est-ce que ça veut dire nappe de surface, nappe phréatique?

Et on n'a pas répondu, est-ce qu'il y a une connexion, ce qui fait qu'on n'a pas de garantie que les nappes, les aquifères seront protégées, là.

3505

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Comtois, clarifiez la terminologie.

PAR M. YVES COMTOIS:

3510

Oui. En fait, comme ici, on a affaire à une tourbière, il est clair qu'une tourbière comme madame Lamoureux l'a mentionné, c'est comme une éponge un peu, ça a énormément beaucoup d'eau et ça contient cette eau-là aussi en bonne partie, parce que le milieu est relativement peu perméable sinon imperméable.

3515

Ceci dit, sous la tourbière, il y a quand même à quelque part le roc en place qui est, lui, plus ou moins fracturé en surface et qui peut faire circuler l'eau souterraine. C'est ce qu'on appelle l'aquifère selon les spécialistes.

3520

Donc on peut avoir deux (2) nappes d'eau superposées une par-dessus l'autre sans qu'elles soient nécessairement connectées l'une à l'autre. C'est-à-dire qu'autrement dit, il se

3525 pourrait, si on prend l'exemple ici de la tourbière, il se pourrait qu'on excave ici, que l'on pompe l'eau, puisqu'on atteint le niveau du roc, sans qu'on assèche la tourbière. S'il s'agit d'une cuvette qui est alimentée uniquement par les précipitations et qu'elle est imperméable, donc elle continuerait son petit bonhomme de chemin comme elle le fait maintenant.

3530 Cependant, dans l'étude d'impact, par mesure de sécurité, on a supposé qu'elle n'était pas totalement déconnectée de la nappe d'eau souterraine, et c'est pour ça qu'on l'a considérée comme une perte totale. Mais c'est vraiment, c'est pas qu'on le souhaite ou qu'on le veut, mais c'est pour être sécuritaire dans notre évaluation d'impact.

PAR LE PRÉSIDENT:

3535 D'accord. Allez-y, madame Lamoureux, la réponse est donnée.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

3540 Ça va. Ma prochaine question, celle-là, je suis certaine que vous l'avez, la figure 3.1, c'est le secteur d'étude pour l'inventaire où on voit les installations puis un peu l'environnement. Excusez-moi, je vais compléter, c'est dans l'addenda E.

3545 Entre temps, bien, je voudrais juste signaler que je vais déposer un jugement qui date du 17 novembre 2006 de la Cour supérieure où on a statué, on a confirmé, comment dire, que le gouvernement était justifié de rejeter une requête pour élargir un site d'enfouissement sanitaire. Ça avait fait l'objet d'une commission au BAPE.

3550 Alors le jugement, je vais le déposer, parce que je crois qu'il y a beaucoup de ressemblance avec ce qu'on fait, et entre autres, ça l'a créé un précédent, parce qu'il y a une espèce désignée menacée qui était en jeu là-dedans et qui a constitué un des éléments importants des décisions gouvernementales et des décisions du BAPE.

PAR LE PRÉSIDENT:

3555 Très bien. Alors la figure est là, votre deuxième question?

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

3560 C'est bien ça. Alors dans la figure, on voit les installations, on voit la tourbière qui est le petit rond gris dans le coin juste accoté sur la frontière de Beaumont et accoté sur la ligne électrique.

À côté, on voit les réservoirs et la torchère en avant, des buttes, il me semble qu'il y a pas beaucoup d'espace, et je me réfère à un paragraphe qui nous dit:

3565 "Compte tenu des contraintes imposées à la localisation des installations, afin de réduire leur impact visuel, tout en respectant les contraintes techniques pour la sécurité des installations, il n'était pas possible d'éviter l'empiètement sur la tourbière."

3570 Ce que je comprends de ça, c'est que ce n'est pas de gaieté de cœur que vous sacrifiez deux milliards cinq cents millions (2 500 000 000 \$)!

3575 Et si vous aviez pu, vous l'auriez évité. Mais c'est un peu comme, ce que je comprends, ma question, c'est ça, est-ce que je comprends bien que vous êtes un peu à l'étroit et que vous pouvez pas bouger, parce que vous êtes entouré de toutes sortes d'affaires, mais en fin de compte...

PAR LE PRÉSIDENT:

3580 C'est quoi la question? C'est quoi votre marge véritable de manœuvre pour pouvoir épargner la tourbière?

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

3585 Oui, parce que la tourbière, finalement, je suis certaine que vous la discréditez pas volontairement, mais elle se trouve discréditée, comme si, quand on veut noyer notre chien, on l'accuse de la rage!

PAR LE PRÉSIDENT:

3590 Oui, la question est comprise, madame. C'était quoi des alternatives pour éviter l'empiètement sur la tourbière, monsieur Kelly?

PAR M. GLENN KELLY:

3595 On peut supprimer le talus d'atténuation visuelle qui est localisé sur la tourbière.

3600 La mise en place et la sélection de l'emplacement du site, il y a des contraintes techniques, distance des lignes hydroélectriques, distance des limites de lots qui seront la propriété de Rabaska pour que les zones d'exclusion soient à l'intérieur des terrains propriétés de Rabaska, distance de l'autoroute, donc ça laisse peu, comme madame le dit, peu de marge.

3605 Et est-ce qu'il y a de la marge, peut-être un peu, mais on va sacrifier d'autres milieux, causer d'autres impacts, et dans ce cas-ci précis, on pourrait ne pas mettre le talus d'atténuation visuelle. Et si la nappe, elle est perchée et isolée de l'aquifère, fort probablement que la tourbière ne sera pas complètement drainée et il va probablement y avoir un peu d'impact.

Mais en n'installant pas le talus d'atténuation visuelle cause un autre impact.

3610 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est une question d'optimisation entre deux (2) objectifs légitimes, mais l'un ne se fait qu'aux dépens de l'autre?

3615 **PAR M. GLENN KELLY:**

Voilà. Et quel impact qu'on met devant l'autre, et l'importance d'un impact versus l'autre. Et ça, peut-être que ça varie d'une personne à l'autre.

3620 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On sait très bien, madame Lamoureux ferait quoi, si elle avait à optimiser ces deux (2) objectifs!

3625 **PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:**

Alors les buttes, c'est à des fins esthétiques, c'est ça? Oui, OK. Donc à des fins esthétiques, on sacrifie une tourbière! Je commenterai dans mon rapport d'impact, ding-ding-ding, très bien.

3630

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Paré, allez-y.

3635 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Je me demandais si vous avez de la marge de manœuvre avec certaines composantes du terminal. Peut-être difficilement les réservoirs, mais par exemple les bureaux administratifs ou d'autres qui vous donnent une certaine marge par conséquent éventuelle de déplacement de certaines installations?

3640

PAR M. GLENN KELLY:

Si on regarde, je dirais, le côté procédé du terminal, on voit qu'il y a beaucoup d'espace entre les différents équipements. Cela est issu de l'application de la norme EN1473 qui dicte des distances de séparation, notamment pour ne pas avoir une situation comme à Skikda où ce qu'il peut y avoir accumulation et confinement de gaz s'il y a fuite.

3645

3650 Donc la partie procédé et la partie réservoir est pas mal fixe en termes du bloc que vous voyez, et on peut pas bouger bien bien. On peut pas bouger vers le nord dû aux lignes; on peut pas bouger vers le sud, dû à la présence de l'autoroute, et notamment la torchère ici.

3655 Donc les bureaux, oui, on pourrait les mettre ailleurs, mais ça nous donnerait pas beaucoup de marge en termes des réservoirs.

3660 Il y a aussi, c'est vrai, un aspect très très important qu'on ne voit pas, c'est le sol ou le roc sous-jacent, et la qualité de ce roc qui nous impose l'installation des réservoirs pas mal dans cet endroit. Je devrais revérifier le rapport de Terratech, mais il y a, pas des failles, mais des faiblesses dans le roc.

Donc il y a eu aussi une évaluation géotechnique du roc plus profond qui nous amène aussi à implanter les réservoirs en fonction de l'étude géotechnique.

3665 Donc on a tenté de minimiser les impacts en tenant compte de toutes ces contraintes.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Alors merci madame Lamoureux.

3670 La liste justifierait qu'on revienne, alors on va suspendre maintenant et on reprend à treize heures trente (13 h 30).

3675 SÉANCE AJOURNÉE AU 15 DÉCEMBRE 2006 À TREIZE HEURES TRENTÉ (13 H 30)

3680 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3685 DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.